

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Amar Thelidji-LAGHOUAT
Faculté des lettres et de la langue étrangère
Département de Français



Mémoire présenté pour obtenir un diplôme de master en sciences du langage.

L'argument d'autorité comme stratégie argumentative dans le discours doxique : cas du discours de Malek BENNABI dans son ouvrage « *Les conditions de la renaissance* »

Dirigé par :

-M.A.B. YAAGOUB Lakhdar.

Réalisé par

-Mlle. ZEBDA Khira.

Les membres du jury :

- Président : M.A.A. Tayeb KHENCHA
- Examineur: M.A.A. Abdelkader BEN CHERIK
- Directeur de recherche : M.A.B. Lakhdar YAAGOUB

Année universitaire : 2020/2021

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Amar Thelidji-LAGHOUAT
Faculté des lettres et de la langue étrangère
Département de Français



Mémoire présenté pour obtenir un diplôme de master en sciences du langage.

L'argument d'autorité comme stratégie argumentative dans le discours doxique : cas du discours de Malek BENNABI dans son ouvrage « *Les conditions de la renaissance* »

Dirigé par :

-M.YAAGOUB Lakhdar.

Réalisé par

-Mlle. ZEBDA Khira

Les membres de jury :

- Président : M.A.A. Tayeb KHENCHA
- Examineur: M.A.A. Abdelkader BEN CHERIK
- Directeur de recherche : M.A.B. Lakhdar YAAGOUB

Année universitaire : 2020/2021

Remerciements

Je voudrais avant tout rendre grâce à Dieu tout puissant qui m'a donné autant de force et du courage à fin de pouvoir réaliser ce travail de recherche

Je tiens également à témoigner ma gratitude envers mon directeur de recherche Monsieur Yaagoub pour son soutien constant et son accompagnement tout au long de la réalisation de mon mémoire.

Je présente ma reconnaissance aux membres du jury pour leur participation à l'examen de cette recherche de fin d'études.

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de mon mémoire.

DEDICACES

Au nom d'Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux.

« 1. Lis, au nom de ton seigneur qui a créé, 2. Qui a créé l'homme d'une adhérence, 3. Lis ! Ton seigneur est le très noble, 4. Qui a enseigné par la plume, 5. A enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. » Sourate Al-Alaq (l'adhérence), versets 1-5

C'est à mes chers parents que j'offre ce moment du bonheur et de succès et à toutes mes sœurs et mon frère. A mes neveux et mes nièces.

A mes personnes les plus précieuses et mes enseignants préférés.

A mes chères amies et tous ceux qui me sont chers.

Table des matières

Remerciements

DEDICACES

Introduction

Partie théorique : cadre conceptuel de l'analyse du discours et de l'argumentation

Chapitre I: Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

| | | |
|---------|--|----|
| 1 | La notion de « discours » :..... | 16 |
| 1.1 | Discours vs texte :..... | 17 |
| 1.2 | L'interdiscours :..... | 18 |
| 1.3 | Les genres de discours : | 19 |
| 1.3.1 | Le discours doxique : | 20 |
| 1.3.2 | Le discours religieux :..... | 20 |
| 1.3.3 | Le discours social :..... | 21 |
| 1.3.4 | Le discours politique : | 22 |
| 1.3.5 | le discours rapporté : | 22 |
| 1.3.5.1 | Le discours direct (DD) :..... | 23 |
| 1.3.5.2 | Le discours indirect (DI) : | 24 |
| 1.3.5.3 | Le discours indirect libre (DIL) :..... | 24 |
| 2 | L'analyse de discours | 25 |
| 2.1 | Une aperçue historique : | 25 |
| 2.2 | Essai de définition :..... | 26 |
| 2.2.1 | L'analyse de discours comme étude de discours :..... | 27 |
| 2.2.2 | L'analyse de discours comme étude de conversation :..... | 27 |
| 2.2.3 | L'analyse de discours comme point de vue spécifique sur le discours : .. | 27 |
| 2.2.4 | L'analyse de discours comme courant pluridisciplinaire :..... | 28 |
| 2.3 | Analyse de discours ou analyse du discours ? | 28 |
| 2.4 | Les approches de l'analyse de discours : | 28 |
| 2.4.1 | L'analyse du contenu : | 29 |
| 2.4.2 | L'analyse de contenu VS l'analyse du discours :..... | 30 |

| | | |
|---|---|----|
| 2.4.3 | L'analyse du discours française (ADF) :..... | 31 |
| 2.5 | La formation discursive : | 33 |
| 2.6 | L'environnement discursif : | 34 |
| Chapitre II: Argumentation et argument d'autorité | | |
| 3 | L'argumentation : | 37 |
| 3.1 | Définition et origines : | 37 |
| 3.2 | L'argumentation dans la langue : | 39 |
| 4 | Définition de l'argument : | 40 |
| 4.1 | L'argument d'autorité : | 41 |
| 4.1.1 | L'argument d'autorité direct :..... | 43 |
| 4.1.2 | L'argument d'autorité indirect :..... | 43 |
| 4.1.3 | L'autorité de confiance :..... | 44 |
| 4.2 | Cas particuliers des structures de l'argument d'autorité et leurs effets :..... | 44 |
| 4.2.1 | Structure ramassée : | 44 |
| 4.2.2 | Structure subordonnée de l'argument d'autorité : | 46 |
| Partie pratique : Présentation et Analyse du corpus | | |
| Chapitre I: Présentation de l'écrivain, de l'œuvre et du choix du corpus. | | |
| 5 | Biographie de Malek BENNABI : | 51 |
| 5.1 | Malek BENNABI l'enfant et l'étudiant :..... | 51 |
| 5.2 | Malek BENNABI l'écrivain :..... | 52 |
| 6 | Présentation du corpus : l'œuvre « les conditions de la renaissance » :..... | 54 |
| 6.1 | Le titre : | 54 |
| 6.2 | Le résumé : | 55 |
| 6.3 | Le public visé : | 56 |
| 7 | Motivation du choix du corpus : | 56 |
| Chapitre II: Essai d'application. | | |
| 8 | Méthodologie d'analyse : | 59 |
| 8.1 | Présentation et explication des extraits :..... | 60 |
| 8.2 | Délimitation des énoncés et analyse de l'argument d'autorité : | 64 |
| 8.2.1 | Synthèse :..... | 71 |
| 8.2.2 | Examen critique des caractéristiques essentielles :..... | 72 |

| | | |
|-------|-----------------------------|----|
| 8.2.3 | Commentaire :..... | 74 |
| | Conclusion | 76 |
| | Références bibliographiques | |
| | Annexes | |

Introduction

« *L'homme est né pour agir, ramper dans la paresse, c'est déjà mort.* »

Antoine Léonard (1762)

Nous disons souvent que la langue a pour but de décrire le monde. Or, un enfant, dès qu'il commence à prononcer ses premiers mots, il cherche à exprimer ses sentiments, ses douleurs, ses peurs, à satisfaire sa curiosité en cherchant des réponses à ses questions, à justifier ses choix et à défendre ses actes. Par cela, nous supposons que l'objectif de la langue n'est plus de décrire le monde ou rapporter ses faits que d'agir sur ses locuteurs.

Quotidiennement, et par nécessité, toute personne est appelée à parler. Soit en prononçant des mots ou en produisant des discours, elle participe à des différentes situations discursives dont l'objectif est toujours le même : agir sur l'autre afin de changer sa vision du monde, ou de lui faire adhérer la sienne. En effet, tout type de discours est porteur d'une dimension discursive. C'est pourquoi, selon Oswald Ducrot, la langue elle-même est déjà un condensé d'argumentation.¹

Notre recherche porte en premier lieu sur la théorie de l'argumentation qui faisait l'objet d'intérêt des chercheurs depuis l'antiquité. De plus en plus, elle intéresse les linguistes puisqu'elle se présente dans de diverses situations discursives. C'est-à-dire, toute pratique langagière et tout discours vise à orienter l'auditoire vers certaines conclusions. Pour Christian Plantin : « toute parole est nécessairement argumentative, c'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et transformer son système de pensées. Tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à voire, à faire, autrement. »².

Cette théorie qui n'a pris l'allure d'une science autonome propre à elle qu'à partir de la seconde moitié de XXe siècle. Elle s'inscrit dans le domaine de l'analyse de discours qui est une approche pluridisciplinaire dont l'objet d'étude est le discours. Cette théorie a toujours été à la disposition de plusieurs disciplines (sociologie, psychologie, sciences humaines, linguistiques, ... etc.).

¹VAN RAEMDONK.D, SUOUFFI.G, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, rue de Rome, p184.

²AMOSSY.R, (2006), *l'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, P.33.

En revanche, notre étude s'intéresse particulièrement à l'argumentation par l'autorité dans le discours de Malek BENNABI dans son ouvrage « *Les conditions de la renaissance* » comme étant un discours doxique. En effet, l'argument d'autorité a été déjà traité par les linguistes intéressés par l'analyse argumentative en général. Parmi lesquels, nous citons les noms suivants et leurs travaux : Christian Plantin dans son ouvrage « *l'argumentation dans la langue* », Ruth AMOSSY DANS « *l'argumentation dans le discours* », parmi ces travaux, nous mentionnons celui de Philippe BRETON qui s'intitule « *l'argumentation dans la communication* » où l'argument d'autorité est en bonne place, si non en première place dans sa typologie. De plus, un article intitulé « *l'argument d'autorité : de sa structure à ses effets.* » fait le compte rendu des cours donné par Thierry HERMAN dans les universités de Neuchâtel et de Lausanne.

Nous avons choisi de travailler sur ce thème, tout d'abord, pour des raisons personnelles. En effet, interpréter et analyser ce que les autres disent ou écrivent nous a toujours intéressé, notamment lorsqu'il s'agit d'un débat ou d'un échange d'idées où chaque coté essaye de défendre sa vision en recrutant tous les moyens possibles. Ainsi, nous avons opté pour ce thème pour des raisons scientifiques : premièrement, puisqu'il fait partie du domaine de l'analyse du discours qui fait l'objet d'étude de notre master. Deuxièmement, l'analyse du discours est parmi les théories les plus difficiles à exploiter, c'est pourquoi nous avons profité du travail de fin d'étude pour s'exercer et essayer de se débrouiller de cette discipline afin de nous préparer aux études de post-graduation. Ainsi, pour proposer une méthode d'analyse qui pourrait être au service d'autres étudiants intéressés par l'analyse du discours en général et l'analyse argumentative en particulier, notamment l'argumentation de l'autorité.

Le choix du corpus était par admiration à l'auteur, ainsi qu'à ses écrits, nous allons parler du corpus et de son choix de manière plus détaillée dans la partie pratique de ce mémoire. Néanmoins, après avoir lu cet ouvrage, nous avons remarqué que Malek BENNABI a choisi de s'appuyer sur un type particulier d'arguments qui rend son discours très spécial et attirant. Du coup, il a eu recours à des sources autoritaires

qui sont souvent des autorités religieuses. Cette remarque nous a mené à nous poser beaucoup de questions de type :

Pourquoi Malek BENNABI a eu recours à ce type d'arguments exactement ?
Qu'est ce qu'il le rend spécial pour qu'il soit adopté par cet écrivain ?

Cette série de questions conduit vers une problématique générale qui déclenche notre étude, elle se présente comme suit :

Quel est le rôle que joue l'argument d'autorité dans le discours de BENNABI ?
Et comment s'y inscrit-il ?

En vue de répondre à cette problématique, nous proposons deux hypothèses que nous allons vérifier tout au long de ce travail :

- L'argument d'autorité jouerait le rôle d'une stratégie argumentative.
- Il serait considéré comme un argument inévitable que le lecteur ne pourrait pas juger ou réfuter.

Notre travail sera réparti en deux parties : une partie théorique, et une autre pratique, où chacune d'elles comprendra deux chapitres dont nous allons parler de manière globale dans cette introduction et d'une autre plus détaillée dans la partie chapitre. Tout commençant par le premier chapitre théorique qui abordera la notion du discours, sa définition selon différents points de vue, l'opposition *discours vs texte* les différents genres discursifs disponibles. Ainsi nous intéresserons à la discipline de l'analyse du discours en donnant quelques éléments de son histoire en essayant de la définir et de citer son champ d'étude ou ses approches. Ainsi, nous allons mettre l'accent sur la notion de l'environnement discursif.

Dans le deuxième chapitre théorique, il sera question d'aborder la théorie de l'argumentation en la définissant et en avançant ses fondements et les types d'arguments possibles. Comme nous mettrons en avant l'argument d'autorité qui fait l'objet principal de notre recherche en entamant les différentes structures possibles avec leurs effets.

En outre, le premier chapitre de la partie théorique tiendra à présenter le corpus tiré du livre « les conditions de la renaissance » de Malek BENNABI, ainsi, nous tracerons le parcours de ce dernier qui représente la condition principale permettant la production de ce corpus.

Nous finirons ce travail par le dernier chapitre qui s'intitule «*Essai d'application* » où nous mettrons en pratique la théorie de l'argumentation par autorité à fin de pouvoir confirmer ou infirmer les hypothèses supposées dans cette introduction.

*Partie théorique : cadre
conceptuel de l'analyse du
discours et de l'argumentation*

Chapitre I:
Eléments théoriques sur la
notion de « discours ».

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Dans le chapitre présent, nous allons aborder quelques notions de base concernant le discours et l'analyse de discours, sachant que ce dernier est un grand axe au sein duquel s'inscrivent plusieurs approches, parmi lesquelles, on cite « l'argumentation » qui fait l'objet de notre recherche. Tout commençant par le général, passant par la suite à la notion du discours où nous traiterons cette dernière selon différents points de vue, tout en mettant en évidence la distinction des genres de discours possibles. Nous allons aussi ajouter quelques notions de base. Comme nous allons aborder le discours rapporté comme dernier point relatif à la notion de discours.

L'analyse de discours sera donc la dernière station dans notre chapitre où nous allons jeter un coup d'œil sur son histoire, passant à sa définition. Nous allons intégrer la théorie de l'analyse de contenu en le comparant avec celle du discours. Arrivant vers la fin aux approches qui s'inscrivent au sein de l'analyse de discours.

1 La notion de « discours » :

Il paraît difficile d'aborder la notion « discours » et de la donner une définition si rigoureuse et précise, vu qu'il soit un terme polysémique et qu'il présente différents sens selon sa diversité d'usage. Etymologiquement, le terme « discours » est issu du latin « discursus » qui signifie « l'action de courir ça et là ».

Dans la langue standard, le dictionnaire Larousse ³propose plusieurs définitions, parmi lesquelles, on cite celles-ci :

1. « développement oratoire, sur un sujet déterminé, dit en public, et en particulier lors d'une occasion solennelle par un orateur ; allocution : discours de bienvenue. »
2. « propos tenus par quelqu'un, en général longs. »
3. « manifestation écrite ou orale d'un état d'esprit ; ensemble des écrits didactiques, des développements oratoires tenus sur une théorie, une doctrine, etc. »

• En linguistique :

³ Dictionnaire Larousse, version électronique 2019

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Le discours est, selon les linguistes qui opposent le système linguistique à son actualisation en contexte, défini comme « *l'usage de la langue* ». D'autres, comme B. Paltridge, y ajoutent une dimension communicationnelle et le définissent comme « *le langage au-delà du mot, du groupe de mots et de la phrase* »⁴.

En linguistique, de plus près, « discours » entre dans trois oppositions centrales : entre *discours* et *phrase*, entre *discours* et *langue*, et entre *discours* et *texte* que nous allons aborder comme un point à part.

En se basant sur l'opposition « *discours vs phrase* », on considère le discours comme « *une unité linguistique transphrastique* »⁵, c'est-à-dire une chaîne linguistique constituée d'un enchaînement de phrases. C'est dans cette perspective que Z.S. Harris a pu parler de « *discourse analysis* »

Lorsqu'il traite l'opposition entre langue et parole, le français G. Guillaume, remplace ce dernier par celui de « discours », car, d'après lui, le terme « parole » ne renvoie qu'à l'emploi oral. Donc, dans le cadre de l'opposition « langue vs discours » le terme discours a le même sens que celui de parole. D'ailleurs il y a une interaction entre langue et discours, en effet, on ne peut accéder à la langue qu'à travers ses manifestations concrètes en discours.

• **En rhétorique :**

On appelle, en rhétorique, un discours, tout enchaînement de développements oratoires prononcés à fin de persuader ou émouvoir un orateur et régis par des règles bien précises. On distingue le genre démonstratif (blâme ou louange), le genre judiciaire (défense ou accusation), le genre délibératif (conseil ou dissuasion).

1.1 Discours vs texte :

Pour une distinction entre texte et discours, on associe à un ensemble de textes un discours, ou à chaque texte un discours. Dans le premier cas, selon D. Mainguenu, les discours existent au-delà des textes dont ils sont composés, une perspective de M. Foucault va mieux expliquer la situation ; par exemple ; le « discours de

⁴ MAINGUENEAU, D. (2014), *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin, p.17

⁵ Ibid. p.18

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

psychiatrie » recouvre beaucoup de textes de genre vaste (ouvrages théoriques, manuels, ...) on appelle tous ces documents un « discours » .

Dans le deuxième cas de figure, tout texte répond à un discours. D'après G.-E. SARFATI (2009, p.77), le texte se voit comme un objet abstrait, par contre le discours fait l'objet d'un ensemble d'énoncés réalisés. Sur ce même point, J-M. ADAM (1990, p.23) pense que le discours, par rapport au texte, est contextualisé, c'est-à-dire que le discours insère le texte dans son contexte avec ses conditions de production. Cette relation qui existe entre texte et discours se résume dans la formule suivante :

Discours = texte + conditions de production.

Texte = discours – conditions de production.

C'est-à dire le terme *discours* dans son état neutre englobe les dimensions linguistique et communicative, et il se réclame aux séquences sonores et/ou écrites, alors que le *texte* n'englobe que les dimensions linguistique décontextualisés, il prend en considération souvent l'écrit.

1.2 L'interdiscours :

Un discours pertinent est celui qui est traversé par l'interdiscursivité, Tout de même, le discours ne peut prendre sens qu'à partir son intégration à un immense *interdiscours*.

L'interdiscours est défini comme un espace discursif, ou un ensemble de discours entretenant des relations de délimitation réciproques les uns aux autres. Ainsi, J.-J. Courtine (1981 :54) le définit comme « *une articulation contradictoires des formations discursives référant à des formations idéologiques antagonistes* ». C'est-à dire, un discours à fin qu'il soit produit ou compris, il doit s'appuyer sur des unités discursives antérieures (des discours antérieurement produits relevant du même genre discursif) par exemple, une intervention politique ne peut être compris qu'en revenant aux discours concurrents et antérieurs.

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Certains chercheurs insistent sur la primauté de l'interdiscours, c'est en fait le cas de ceux qui sont inspirés par M. Bakhtine, qui impliquent le discours dans un « dialogisme » généralisé⁶, autrement dit, ils pensent que le discours s'inscrit dans une chaîne parlée infinie. Cette pensée est ainsi affirmée par des analystes du discours français, influencés par J. Lacan et L. Althusser, pour qui toute énonciation est traversée par l'interdiscours, cela résume la formule de M. Pêcheux : «ça parle toujours ailleurs et avant »

1.3 Les genres de discours :

Il existe, entre genre et type de discours, une relation de réciprocité car, tout type est un réseau de genre, et tout genre est rapporté à un type.

En analyse de discours, le genre est une classe regroupant les discours qui ont les mêmes traits ou appartiennent au même type d'activité sociale et discursive, tout en suivant un critère déterminé.

Le genre de discours est un modèle discursif qui comprend un ensemble de règles de fonctionnement et de contraintes. Les genres sont reconnus et valorisés par l'institution selon des principes de hiérarchisation variables. Ils permettent de socialiser la parole individuelle en la coulant dans des formes entérinées et répertoriées qui déterminent un horizon d'attente⁷

Parfois, les genres de discours se voient comme des outils qui ajustent la parole, c'est ce qui est affirmé par M. Bakhtine (1984 :285) : « *les genres de discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales* ».

Or, chaque discours s'inscrit par nécessité dans un genre qui a ses propres caractéristiques de fonctionnement discursif. Par ce terme, D. Maingueneau et P. Charaudeau (2002, p.280) insistent sur la nécessité de prendre en considération, lors de la classification d'un discours, plusieurs facteurs comme : l'environnement social où s'inscrit le discours, les caractéristiques des textes produits, sachant que celles-ci

⁶Maingueneau, D. (2014), *Discours et analyse du discours*, Armand Colin, p 22

⁷ AMOSSY, R., (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p.266

dépendent des conditions de production ou « le contexte ». C'est-à-dire, les genres discursifs sont des genres institutionnels.

1.3.1 Le discours doxique :

Le discours doxique est marqué par la *doxa* ou la force de l'opinion commune. La doxa dans l'antiquité s'oppose à l'épistème comme aujourd'hui, l'opinion publique se démarque du savoir scientifique. Cependant, la doxa se caractérise par une valeur de probabilité, et non pas de vérité. En effet, elle se situe dans la vraisemblance sur laquelle s'appuie un discours persuasif. Dans une assemblée composée d'homme, la doxa fournit les points d'accord à fin de s'établir sur un sujet donné. « *Ladoxa est donc l'espace du plausible tel que l'appréhende le sens commun.* »⁸

1.3.2 Le discours religieux :

Tout d'abord, la religion est un ensemble de croyances et de dogmes déterminant le rapport de l'homme avec le sacré. Elle représente un ensemble de pratiques adoptées par l'homme à fin de s'approcher de son créateur pour des raisons diverses. Ces pratiques et rites changent d'une doctrine à une autre, d'ailleurs, il existe trois grandes religions propagées dans le monde qui sont : l'Islam, le christianisme et le judaïsme.

La religion ressemble aux mythes, elle vise à donner des réponses aux phénomènes qui semblaient surnaturels pour l'homme. De plus en plus, elle donne sens aux problèmes humains, pas seulement ça, mais aussi, elle explique les phénomènes naturels, physique et même astronomiques.

Le discours religieux est une façon de représenter la réalité par le biais de la religion, en effet, il s'occupe des sujets humains tels (le bien, le mal, la souffrance, la mort, etc.). Ce genre de discours se limite aux textes sacrés (Coran, Bible, Evangile), ou à la révélation du Dieu par l'intermédiaire de ses prophètes (Hadith). A travers le discours religieux, on essaye de transmettre une morale, de changer la façon de penser de quelqu'un, de le pousser à adopter une telle doctrine, d'argumenter, de convaincre, de persuader, etc.

⁸ AMOSSY, R., (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p.90.

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Les discours religieux sont destinés à tout le monde sans exception, aux non croyants pour les conduire à croire au Dieu, et aux personnes croyantes pour renforcer leur foi et ajuster leur mode de vie. Cependant, leurs objectifs ne sont plus restreints, on constate aujourd'hui, des discours religieux qui visent à traiter des sujets sociaux, familiaux et de trouver des solutions aux problèmes qui découlent de ces phénomènes en s'appuyant sur la Sunnah par exemple. Ils ont aussi une visée politique qui sert à créer une sorte de solidarité et de fraternité entre les nations et solliciter la tolérance entre les humains pour éliminer toute sorte de racisme et garder la paix entre les pays. On cite, par exemple : les prêches islamiques à la mosquée, les prêches catholiques dans l'église, de débats entre les religions, les émissions religieuses, etc.

1.3.3 Le discours social :

Le discours social est le genre qui marque l'usage le plus fréquent dans la vie de tous les jours. La notion de « discours social » est lancée pour la première fois dans les années 1970 par la sociocritique avec Claude Duchet, et développée par Marc Angeno qui le définit comme suit :

« la somme de tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société, tout ce qui s'imprime, tout ce qui se présente aujourd'hui dans les médias électroniques. Tout ce qui se narre et s'argumente, si l'on pose que narrer et argumenter sont les deux grands modes de mise en discours. »⁹

C'est-à-dire il inclut les discussions quotidiennes, les conversations, les textos et les chats sur les réseaux sociaux, les articles journalistique, les émissions télévisées. R.Amosy le définit de manière globale comme : *« tout ce que se relève de la rumeur, du déjà dit, des discours qui circule dans une société donnée »¹⁰*, autrement dit , tous les sujets qui sont déjà discutés et qui touchent aux faits sociaux.

Le discours social est une forme d'expression indépendante dont le locuteur s'exprime librement selon des circonstances, comme il peut être produit pour d'autres visées (politique, religieux,...), selon l'objectif du locuteur.

⁹https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1988_num_79_1_4750 consulté le 30/08/2021 à 11:43

¹⁰ AMOSSY, R., (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p.124

1.3.4 Le discours politique :

Le discours politique est un genre qui a vu le jour dans la grecque antique à une époque où la parole était un outil de délibération devant le tribunal. Le discours politique permet au peuple de comprendre la situation politique et sociale de pays. Selon P. Charaudeau « *tout discours aussi innocent soit-il, peut avoir un sens politique dès lors que la situation le justifie* »¹¹, c'est-à-dire le discours politique ne serait pas innocent car, il vise à influencer sur les opinions, il, essaye de convaincre et renforcer ou transformer celles-ci qui touchent à l'état de l'individu et au gouvernement.

En ce sens, le discours politique constitue toute parole du gouvernant à son peuple ou du politicien avec un autre. C'est la parole du pouvoir et de puissance.

1.3.5 le discours rapporté :

Nous venons de constater que le discours n'est pas une unité homogène, il plutôt hétérogène, c'est-à-dire il est « *constamment traversé par le déjà-dit, et parfois le à-dire* » Maingueneau (1999 :119)¹². Cette hétérogénéité est l'un des éléments constitutifs du discours, nous pouvons l'interpréter de différentes manières, la plus importante est celle de ce que l'on appelle *le discours rapporté*.

Le discours rapporté est l'un des formes montrées de l'hétérogénéité, il se présente essentiellement en français de trois façons diverses : *le discours direct (DD)*, *le discours indirect (DI)* et *le discours indirect libre (DIL)*. Le locuteur doit choisir entre ces différents modes, celui qui le convient le plus. Ce choix se fait selon : la visée communicative du locuteur, l'implication de l'allocutaire ou du public visé, sa stratégie discursive, et aussi selon le genre du discours choisi.

Les trois formes du discours rapporté mentionnées précédemment partagent le même principe qui est le fait que le locuteur ramène un discours qui ne lui appartient pas pour des raisons et d'autres ; pour renforcer ses idées, pour donner des illustrations, etc.

¹¹ CHARAUDEAU.P, MAINGUENEAU.D,(2002) *Dictionnaire d'analyse du discours*, Editions du seuil, paris, p.33.

¹²Ibid ; p 34.

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

« Les différentes formes du discours rapporté ont toutes en commun le but d'insérer dans un discours de base, dit discours citant (ou discours rapportant) formulé par un locuteur (L1), un autre discours, dit discours cité (ou discours rapporté) qui est produit, en principe antérieurement (si ce n'est pas un discours imaginaire), par un autre locuteur(L2) (en principe, aussi, puisque le L1 peut se référer à lui-même). on ressent, ainsi, une deuxième voix dans le discours du L1, celle d'un L2. »¹³

Lors de l'analyse d'un discours rapporté, il faut prendre en considération trois grandes directions : « (1) la position du rapporteur et du destinataire : qui rapporte quoi à qui ? (2) les différentes façons de rapporter (...) (3) la manière dont le rapporteur évalue l'énoncé cité pour l'intégrer (dire « il prétend que », c'est supposer que le propos rapporté est faux [ou douteux]...) »Mainguéneau (2002e :194)¹⁴

1.3.5.1 Le discours direct (DD) :

Le discours direct est l'un des formes du discours rapporté. Dans ce genre de discours, la délimitation du discours cité est montrée explicitement, ce dernier s'insère dans le discours citant de différentes manières. Lors d'un discours écrit, l'insertion se fait à l'aide des signes typographiques telles que les guillemets ou les tirets, qui indiquent le début d'une parole, ceux-ci peuvent être, ou non, précédés des deux points.

Quand à l'oral, les signes typographiques sont remplacés par l'intonation, en effet, le locuteur peut signaler les limites du discours cité par une pause, un changement d'intonation ou de voix en traduisant le passage au « discours autre ». Il se peut que, à l'oral, le locuteur1 (L1) imite la voix et les gestes du locuteur2 (L2) en rapportant ses paroles.

Généralement, les signes typographiques et l'intonation ne suffisent pas de rapporter un discours directement, on a besoin donc des verbes appelés « verbes introducteurs » (verbes de parole, de locution, de pensée ou de volonté), leur consiste à

¹³ KORKUT.E, ONURSAL.I, (2009), Pour comprendre et analyser les textes et les discours, L'HARMATTAN, Paris, p.104

¹⁴Ibid, p.104

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

introduire les propos du L2. Le verbe introducteur peut précéder, suivre ou couper le discours cité. Son usage est alors un procédé partagé par le discours direct et indirect.

1.3.5.2 Le discours indirect (DI) :

Contrairement au discours direct, le discours cité et l'autre citant, dans un discours indirect, ne sont pas dissociés l'un de l'autre par des marques de ponctuation, ils sont plutôt associés dans une seule locution, celle du *L1* qui prend en charge l'intégralité de l'énoncé. Dans ce cas, on constate une absence totale des signes typographiques, nous pouvons repérer le discours cité et le discours citant par une subordination (que, si,...) ou un démonstratif.

Ce qui compte dans ce genre de discours, ce n'est pas de rapporter le discours de l'autre tel qu'il est, c'est plutôt l'intention ou la visée illocutoire. Autrement dit, l'effet pragmatique que le locuteur met en avant. C'est-à-dire, c'est l'idée qui ou le contenu du discours cité qui importe, ce n'est pas sa formulation. Par conséquent, le locuteur fait la reformulation de toutes formes linguistiques qui se maintiennent dans le discours direct (interjections, onomatopées, exclamations, etc.) Les réactions peuvent être traduites par le choix des verbes introducteurs. Par exemple, le choix du verbe « s'exclamer » nous montre que le producteur du discours cité est dans un état d'exclamation, pareillement pour les verbes « crier, s'interroger, se demander, etc. ».

D'autre côté, le discours indirect donne au locuteur l'occasion de s'exprimer librement en gardant, bien sûr, le contenu du « discours autre », donc, il a la liberté de choisir le style qui lui semblait convenable pour répondre à l'intention communicative du rapporteur.

1.3.5.3 Le discours indirect libre (DIL) :

Le discours indirect libre est l'une des formes principales du discours rapporté, d'un point de vue formel, se distingue du DD par l'absence des marques typologiques (les guillemets et l'italique), et du DI par l'absence du verbe introducteur et du « que » de subordination qui le suit, ainsi de la disparition des marques d'énonciation appelées « embrayeurs ou déictiques » (sujet, lieu , temps). Il est question donc d'une forme de polyphonie, sans pouvoir identifier facilement les différentes sources de voix, et cela est bien expliqué par Mainguéneau (1998 :130)

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

La polyphonie du DIL n'est pas celle de deux voix nettement distinguées (DD) ni l'absorption d'une voix dans l'autre (DI), mais un mélange étroit de deux ou plusieurs voix : dans un fragment au DIL, on ne peut pas dire exactement quels mots appartiennent à l'énonciateur cité et quels mots à l'énonciateur citant¹⁵

2 L'analyse de discours

2.1 Une aperçue historique :

Le terme « analyse de discours » est, selon D.Mainguenu, issu d'un article du linguiste distributionnaliste Z.S.Harris sous le titre de « discourseanalysis » (Harris, 1952) où « discours » désignait une unité linguistique transphrastique ou texte, travaillant dans une perspective structuraliste, Harris utilisait le terme « analysis » dans son sens étymologique pour désigner « une décomposition ».

Certes, les courants qui retracent l'actuel champ de l'analyse de discours, ne commencent à se dessiner qu'à partir des années 60. Aux États-Unis, par exemple, «l'étude du discours a été alimenté par des courants divers », on signale l'ethnographie de la communication (D.Hymes « 1927-2009 », Gumperz « 1922-2013 ») qui était étroitement lié à l'anthropologie, l'ethnométhodologie, qui se donnait comme une théorie sociologique, l'analyse conversationnelle (H.Sacks « 1935-1975 ») qui proposait une méthode d'analyser les interactions verbales.

Ce courant est inspiré en particulier de l'école française, sachant que la France était l'un des principaux lieux du développement de l'analyse du discours où il a eu pour la première fois un statut d'une entreprise à la fois théorique et méthodologique spécifique qui s'appuie dans un premier lieu sur le structuralisme de Ferdinand De Saussure. L'année 1969 était la grande année de l'analyse du discours, durant cette dernière, un numéro spécial (le numéro 13) a été consacré, par la revue de linguistique *Langages*, à un nouveau domaine qu'on appelle « l'Analyse du discours ».Ce numéro 13 de *Langages*, utilise, à la fois, le terme de « l'analyse du discours comme titre de l'article de Z.S.Harris(1952), traduit en français, et comme titre de l'ensemble du

¹⁵ KORKUT.E, ONURSAL.I, (2009), Pour comprendre et analyser les textes et les discours, L'HARMATTAN, Paris, p111

volume. Par la suite, s'ajoutait de nouveaux travaux tels les « rituels d'interaction » dans la vie quotidienne à partir « la présentation du soi » du penseur E.Goffman , celui de M.faucoult qui déporte l'histoire des idées vers l'étude des dispositifs énonciatifs, et le travail de M.Bakhtine qui concerne les genres discursifs et la dimension dialogique de l'activité discursive.

Parallèlement, dans les années 1960, tout comme la naissance de l'analyse de discours, une autre discipline vient de voir le jour, la linguistique textuelle, qui vise à « dégager les régularités au-delà de la phrase, fournissant aux analystes du discours des instruments précieux pour appréhender la structuralisation des textes ». Cependant, ces deux disciplines n'étaient pas appliquées immédiatement, c'est-à dire le développement de l'analyse de discours recommande plus de temps et **ça dépendrait des résultats de recherches des analystes du discours qui étaient à l'origine inscrits dans d'autres disciplines (linguistique, sociologie, histoire, philosophie,...).** Ces analystes se sont réunis grâce à leurs intérêts aux phénomènes langagiers dans leurs contextes. En outre, l'analyse de discours s'est développée dans trois lieux principaux qui sont : les États-Unis, l'Angleterre et la France.

D.Mainguéno signale que ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'analyse de discours a pris l'allure d'une science autonome et possède un champ de recherche propre à elle.

Toutefois, dès son émergence en tant que discipline, l'analyse de discours reste floue par rapports à l'aspect temporel et par rapport aux précurseurs de cette discipline, aucun nom ou date sont liés à son émergence. ce qui est sur, néanmoins, c'est le foisonnement des théorie et la diversité des champs qui la côtoient.

2.2 Essai de définition :

Certains linguistes, comme M.Charolles et B.Combettes ou A.Reboul, considèrent l'analyse de discours par ce que l'on appelle « la linguistique textuelle ».

Mais, en général, on appelle « analyse de discours », selon le dictionnaire d'analyse du discours, « *la partie de la linguistique qui détermine les règles commandant la production des suites de phrases structurées* », autrement dit, l'étude linguistique des conditions permettant la production des unités transphrastiques, c'est-à-dire, elle se rapporte à la relation entre texte et contexte.

2.2.1 L'analyse de discours comme étude de discours :

Si on la considère comme étude de discours, « *l'étude de l'usage réelle du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles* » (Van Dijk 1985 :1,2)¹⁶, l'analyse de discours se voit comme une activité inscrite sous un contexte qui produit des unités transphrastiques. Elle apparaît aussi comme « *l'utilisation du langage à des fins sociales, expressives et référentielles* » (Schiffrin 1994 :339)¹⁷.

2.2.2 L'analyse de discours comme étude de conversation :

Dans les pays anglo-saxons, beaucoup de linguistes, considérant l'analyse de discours comme une action obligatoirement interactionnelle, identifient l'analyse de discours et l'analyse conversationnelle. S.S. Levinson oppose, à l'intérieur de l'analyse conversationnelle, deux disciplines : l'analyse de discours qui se focalise sur une analyse linguistique hiérarchique de textes conversationnels, et l'analyse conversationnelle qui serait dans « la mouvance de l'ethnométhodologie ».

2.2.3 L'analyse de discours comme point de vue spécifique sur le discours :

A l'inspiration du linguiste britannique M.A.K. Halliday, de nombreux travaux proposent l'objectif central de l'analyse de discours soit d'interpréter la relation qui réunit les régularités du langage, ainsi les sens et finalités exprimés à travers le discours. Cependant, on ne doit pas raisonner en terme de « finalités » pour arriver à une discipline qui ne s'intéresse ni à une analyse sociologique et psychologique du contexte. Selon D. Mainguenu, l'analyse de discours ne se limite ni à la structure textuelle, ni à la situation de communication, elle pense, plutôt, au dispositif énonciatif qui relie une « organisation textuelle et un lieu social déterminé » (199/1997 :13) p43.

¹⁶Charaudeau.P, Mainguenu.D, (2002), Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du seuil, p.42

¹⁷ibid, p.42

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

2.2.4 L'analyse de discours comme courant pluridisciplinaire :

Comme étant une discipline instable, l'analyse de discours se situe au carrefour des sciences humaines. On l'appelle un courant pluridisciplinaire puisqu'elle occupe une place où elle peut réunir plusieurs disciplines telle la sociologie, la psychologie, l'histoire et la philosophie, etc.

2.3 Analyse de discours ou analyse du discours ?

Dans la littérature francophone, on cherche, parfois, à donner la distinction entre « analyse de discours » et « analyse du discours ». Mais, cette proposition n'est pas imposée. De son côté, J.-M.Adam propose une distinction entre « analyse de/du discours » qui serait « une théorie générale de la discursivité » et « analyse des discours attentive à la diversité des pratiques discursives humaines ».

2.4 Les approches de l'analyse de discours :

L'immense champ d'études en analyse de discours consiste à établir une diversité d'« approches ». A la place d'« approches », certains préfèrent d'utiliser « approches méthodologiques », d'autres parlent de « méthodes » mais le sens reste le même.

Dans le manuel « *Methods of Text and Discourse Analysis* », « méthodes du texte et analyse de discours », le terme « méthodes » cité dans le titre est remplacé par celui d'« approches », dans la liste d'approches proposée par ce manuel, on peut trouver de véritables disciplines telle(la sémiotique ou la stylistique), comme on trouve des courants d'étude de discours, on cite par exemple (, l'ethnographie de la communication ou l'analyse du discours critique...), ainsi des modèles de fonctionnement de la langue comme(la linguistique systématique-fonctionnelle), on trouve aussi des composants de toute interaction verbale (proxémique, politesse, actes de langage...), et (la pragmatique) comme une conception du langage.

De leur côté, M. Stubbe et al. (2003) Proposent cinq approches qui sont : « l'analyse de conversation » et « la sociolinguistique interactionnelle » de Gumperz, l'« analyse du discours critique » et la « psychologie discursive » de Potter et Wetherell, et « la théorie de politesse » de Brown et Levinson.

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Dans son livre « *initiation aux méthodes de l'analyse de discours problèmes et perspectives* », Dominique MAINGUENEAU propose comme approches du discours : l'approche lexicologique, l'approche syntaxique, l'énonciation, et l'argumentation en ce qui concerne « la grammaire du texte ».

Revenons à une autre convention terminologique, que mentionne P.P.Haillet dans « *pour une linguistique des représentations discursives* » qui remplace le « *contexte* » par « *cotexte* », c'est-à-dire désigner les éléments linguistiques nécessaires à la production par « *cotexte* », et la « *situation* » par « *contexte* », autrement dit, désigner les données perceptibles d'ordre extralinguistique par « *contexte* », les deux alors, « *contexte* » et « *cotexte* », se trouvent réunis sous le nom de « *co(n)texte* ». Selon Haillet, il est préférable d'utiliser « *environnement discursif* », qui correspond à ce que Prieto appelle « *circonstances* », et qui comprend à la fois *le contexte*, *la situation* comme (données directement perceptible), et *les savoirs accumulés*.

2.4.1 L'analyse du contenu :

L'analyse de contenu est historiquement antérieure à l'analyse de discours. C'est une discipline qui est fondée pendant la première moitié du XXe siècle, elle s'est développée dans une période d'entre les deux guerres mondiales, dans les années 40 et 50. En outre, l'analyse de contenu est apparue pour la première fois aux États-Unis « *dans le cadre des études empiriques sur les effets de la sociologie fonctionnaliste des médias* »

L'analyse de contenu désigne l'ensemble de techniques permettant de passer contenu quelconque (article, conversation, image, vidéo, films...) vers de l'information utile concernant des personnes, des faits relatés, des sujets explorés, mais aussi et notamment de découvrir le sens de ces informations.

Dans les années 40 et 50 LASSWELL, Berelson et Lazarsfeld ont établi les règles de l'analyse de contenu, ainsi Berelson en donne une définition qui devient très courante par la suite : « *L'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste (et latent) des communications ayant pour but de les interpréter* » (Berelson : 1952)

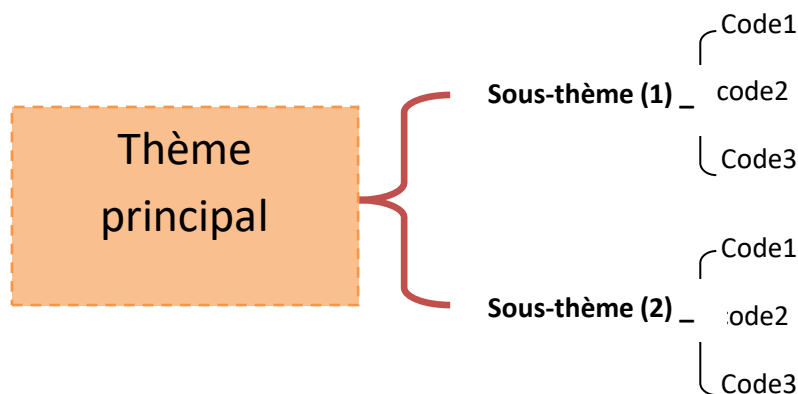
Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

Larence BADRIN aussi le définit comme suit «*L'analyse de contenu est l'ensemble de techniques d'analyse des communications* » (BADRIN :1977).

En ce qui concerne l'application de l'analyse de contenu, elle peut être faite sur des différentes sortes de communication (toute communication langagière, article, déclaration politique...) Mais aussi, nous pouvons la réaliser sur des supports visuels du type(photographie, films...).

Cette méthode d'analyse fait recours à deux opérations fondamentales qui sont :

- **La pré catégorisation thématique des données textuelles** :c'est-à-dire catégoriser les textes en fonctions de codes appartenant à des sous thèmes qui renvoient à leur tour à des thèmes généraux.



- **Le traitement quantitatif des données textuelles** : cela consiste à dégager un maximum d'informations à partir des documents étudiés.

2.4.2 L'analyse de contenu VS l'analyse du discours :

Ces deux approches sont des techniques de recherche souvent utilisés dans un large champ de disciplines. Bien qu'elles soient des termes généraux, elles appartiennent à des diverses approches et techniques.

Contrairement à l'analyse du discours, l'analyse de contenu en sciences sociales ne s'intéresse pas à comprendre le fonctionnement du langage en tant que tel. On cherche plutôt à comprendre les activités cognitives du locuteur (son idéologie, ses

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

attitudes...) elle néglige tout intérêt à la structuration du texte, ni à la relation des éléments construisant le texte entre elles. Elle s'occupe beaucoup plus de l'information fournie par ce texte. Par contre, l'analyse de discours étudie la langue utilisée dans les textes et les contextes.

Le tableau comparatif suivant montre les très distinctifs entre l'analyse de contenu et l'analyse du discours :

| Analyse de contenu | Analyse du discours |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Une technique d'analyse et/ou récupérer les informations utilisées à partir des documents.• Examiner le contenu.• Une méthode quantitative et/ou qualitative• Une méthode descriptive | <ul style="list-style-type: none">• Une étude des manières dont la langue est utilisée dans les textes et les contextes.• Examiner la langue.• Une méthode souvent qualitative.• Une méthode critique. |

L'antinomie entre l'analyse de contenu et l'analyse du discours qui était forte dans les années 70, commence à se résoudre aujourd'hui. En effet, on essaye de concilier les deux approches.

(opinions, idées, croyances, idéologies) ; et un contenu latent (tensions émotionnelles, expression de l'inconscient...).

2.4.3 L'analyse du discours française (ADF) :

La France représente l'un des lieux marquants le développement de l'analyse du discours. L'ADF est une tentative apparue en France dans les années 60, qui s'est définie comme une manière de penser, comme une entreprise théorique et méthodologique à la fois. D'ailleurs, l'ADF ou l'école française d'analyse du discours ne sert pas uniquement à remplir l'espace de l'insuffisance de l'analyse de contenu,

Éléments théoriques sur la notion de « discours ».

mais aussi, elle représente le carrefour de trois grandes pratiques qui sont : une tradition d'analyse textuelle, une pratique scolaire et une conjoncture intellectuelle.

Pour ce qui est de la tradition de l'analyse textuelle est celle de la philologie européenne que, grâce à laquelle, l'ADF occupait une bonne part en essayant de résoudre les problèmes de lire l'écriture sainte et celle de l'antiquité posés par la philologie.

Comme nous l'avons déjà dit, l'analyse du discours française s'inspire ainsi de la pratique scolaire qu'est « l'explication des textes », notamment les textes littéraires où la littérature joue un grand rôle dans le pays à l'époque, présente dans les systèmes éducatifs scolaires. Cette explication des textes était considérée comme une sorte d'activités scolaires.

La troisième pratique sur laquelle s'appuie l'ADF est une conjoncture intellectuelle célèbre dans le siècle qui est le structuralisme des années 60. Autour de ce dernier, une nouvelle réflexion sur « l'écriture » a vu le jour, elle rassemble à la fois la pensée linguistique, psychanalyste et marxiste

Le linguiste Jean Dubois aux « langages » le numéro 13 qui emploie l'analyse du discours comme un titre de l'article de Z.S.Harris, de 1952.

Par ailleurs, on croyait que les gens parlent sans avoir une conscience de ce qu'ils disent¹⁸. Donc c'est l'idéologie qui les influence et l'inconscience qui les conduit. D'ailleurs, en France, on trouvait une nouvelle manière de penser qu'est l'Analyse du Discours dite Française. Elle se caractérise par son intérêt aux « routines » par exemple : aux émissions télévisées, au cours de faculté et à tout discours soumis à des contraintes. En revanche, ce genre de discours constitue un champ large qui comprend des conversations moins stabilisées et qui ne sont pas soumises à des modèles fixes, ces dernières renvoient souvent à des décisions individuelles.

¹⁸ Tendances françaises

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

De même, l'ADF insiste sur ce que l'on appelle « la matérialité linguistique », en effet, elle s'intéresse à la fonction du signe, prenant par exemple : la conjonction de coordination « mais », comment peut-elle occuper plusieurs fonctions différentes et contradictoires. L'ADF s'occupe au comment et au pourquoi du fonctionnement de ce mot, et à ses valeurs.

En outre, l'ADF se caractérise par son recours aux théories de l'énonciation qu'est un courant pragmatique, mais pas une pragmatique fondée sur les théories linguistiques. Il est question donc de passer de l'analyse linguistique, allant vers l'usage de la langue. Il s'agit de s'intéresser aux phénomènes de référence, aux embrayeurs, à l'anaphore et à la modalisation.

Finissons par la dernière caractéristique qu'est la primauté de l'interdiscours. En effet, lorsqu'on parle, on est toujours soumis à d'autres discours déjà dits ou possible d'être dits, que l'on peut adopter ou rejeter ou adopter. Par exemple, pour commencer une lettre, on a plusieurs formules en tête comme : *Monsieur ! Cher monsieur ! Salut*, que l'on peut choisir ou négliger.

2.5 La formation discursive :

La notion de formation discursive notion est apparue en France dans les années 1970. Cette notion souffre d'une double origine, l'une de M. Foucault qui l'a introduite en 1969 dans l'*Archéologie du savoir*, sans se réclamer à l'analyse de discours, et l'autre de M. Pécheux qui l'a reformulée en en considérant comme l'une des théories essentielles de l'Ecole Française d'Analyse du Discours, autrement dit, un courant qui s'inspire du marxisme althussérien, la psychanalyse lacanienne et la linguistique structurale.

Pour ce qui de M.Foucault, la formation discursive est « *l'ensemble des énoncés présentant, au-delà de la diversité de leurs objets et de leurs auteurs, un ensemble de points communs constituant un « savoir » à un moment donné de l'histoire* ».

C'est-à-dire, il s'agit d'établir une série de règles de transformation, de succession et d'exclusion pour la prolifération de prémisses, des idées, de phrases, etc, dans un discours à une époque donnée, ces règles peuvent être décrites comme des

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

« régularités ». Foucault cherchait à contourner ce que l'on appelle les unités traditionnelles, telles que « théorie », « idéologie » et « science », pour désigner des ensembles d'énoncés se rapportant à un même système de règles historiquement déterminé.

Ce n'est qu'avec M. Pêcheux que la notion de formation discursive est entrée dans le cadre des sciences du langage. Chez ce dernier, la formation discursive s'inscrit dans le réseau théorique de Louis Althusser et de ses collaborateurs qui tentaient d'analyser la société à partir des termes « formation sociale » et « formation idéologique ». En effet, toute « formation social », qui peut être caractérisée par un tel rapport entre classes sociales, impose l'existence de positions politiques et idéologiques, qui ne sont pas le résultat d'un produit individuel, elles s'organisent en formations qui entretiennent, entre elles, des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination.¹⁹

Cette notion se définit comme « *déterminant ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée* » (Pêcheux et al 1971: 102).

En revanche, ces deux approches, celle de M. Foucault et celle de M. Pêcheux, bien différentes, manifestent un rapport commun qui est le fait que la formation discursive soit un système de règles invisible.

2.6 L'environnement discursif :

Tout discours, oral ou écrit se présente dans un certain environnement ou comme le signale Prieto, dans certaines « circonstances ». c'est à dire, toute production linguistique est le résultat des conditions ou des données linguistiques ou non linguistiques plus ou moins connues par l'interlocuteur.

Par cela, Prieto parle de « *tous les faits connus* » par l'interlocuteur. On distingue, parmi ces « *faits* » :

¹⁹Charaudeau.P, Mainguenu.D, (2002), Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du seuil, p 270

Eléments théoriques sur la notion de « discours ».

- **le contexte** : qui fait l'objet de l'ensemble de données linguistique, par exemple : un énoncé peut être précédé ou suivi par d'autres énoncés, un nom peut être accompagné de tel ou tel déterminant, etc.

- **la situation** : elle représente les donnée perceptibles en parallèle avec le discours oral ou écrit, tels que les gestes, les expressions de visage, les mimique, le regard...

- **les savoirs accumulés** : autrement dits, l'ensemble des savoirs partagés par les membres de la société linguistique.

Néanmoins, selon une la définition du dictionnaire d'analyse de discours donnée au « contexte », ce dernier rassemble les trois « faits » distingués par Prieto. Selon laquelle :

« Le contexte d'un élément X quelconque, c'est en principe tout ce qui entoure cet élément. Lorsque X est un élément linguistique (de nature et de dimension variable : phonème, morphème, mot, phrase, énoncé), l'entourage de X est à la fois de nature linguistique (environnement verbal) et non linguistique (contexte situationnel, social, culturel) »²⁰

C'est-à dire le *contexte* désigne tout ce qui est données linguistique qui entoure la séquence sonore et/ou écrite, et données extralinguistique que se soit les gestes et les expressions de visage, ou les savoirs partagés par la communauté linguistique.

Ce que nous avons proposé dans ce chapitre est un survol de la notion de discours et la spécificité de chaque type et genre de discours. Sur la théorie de l'analyse du discours, son histoire, ses approches et aussi une distinction ente l'analyse du discours et l'analyse du contenu, quelques notions de base comme la formation discursive et nous avons fini par l'environnement discursif

²⁰Charaudeau.P, Mainguenou.D, (2002), Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du seuil, p.134

Chapitre II

Argumentation et argument d'autorité

Dans ce deuxième chapitre, nous nous occuperons de la théorie de l'argumentation et son intérêt par rapport à l'analyse du discours. Nous commencerons d'abord par les définitions des termes noyaux de ce présent travail, les définitions les plus fréquentes des deux concepts « argumentation » et « argument ». Tout commençant par une aperçue historique brève de cette théorie. Nous passerons par la suite à la définition de l'argument, pour arriver vers la fin à la théorie de l'argument d'autorité et nous aideront à appliquer notre analyse dans le dernier chapitre.

3 L'argumentation :

3.1 Définition et origines :

L'argumentation est à l'origine fondée au sein de rhétorique antique d'Aristote rédigée entre 329 et 323 avant J-C, qui désigne « *l'art de bien parler* ». Cependant, l'invention de cette dernière est attribuée au Scilien Corax dès le Ve siècle avant J-C sur un débat passionné dans Gorgias de Platon. Aristote en donne la définition suivante « *la faculté de considérer pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader* » (Aristote : 1991 :18), c'est-à-dire exercer une influence sur l'autre par le biais de la parole.

Pendant la seconde moitié du XXe siècle, les études de l'argumentation ont été refondées avec la nouvelle rhétorique. En 1958, C. Perleman et Olbrechts-Tyteca ont publié le traité de l'argumentation qui porte en surtitre « la nouvelle rhétorique ». Dans cet ouvrage, l'accent est bien mis sur l'argumentation qui représente un mouvement de refondation des études argumentatives car avant 1958, le terme « argumentation » avait une signification tout à fait différente, on visait par argumentation « traité, remarques ou dissertation ». C. Perleman et Olbrechts-Tyteca la définissent comme : « *les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* ». ²¹

La nouvelle rhétorique tout comme la rhétorique antique s'inscrivent au domaine de la logique et la philosophie et non pas dans la linguistique.

²¹, R., (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p.13.

L'argumentation a été conçue, de manière globale, comme une entreprise de persuasion. Elle consiste à chercher des arguments de la part de l'orateur à fin de convaincre son auditoire. Selon le dictionnaire d'analyse du discours, l'argumentation est traditionnellement définie comme « *l'expression d'un point de vue, en plusieurs énoncés, ou en un seul, voire en un seul mot ; et argumentation comme mode spécifique d'organisation d'une constellation d'énoncés* »²². Autrement dit, l'argumentation cherche à défendre un point de vue controversé, à convaincre ou persuader un lecteur ou auditoire, à agir sur lui en vue de changer son opinion en lui proposant la sienne par le biais des arguments.

Cette thèse est soutenue par Grise en définissant l'argumentation comme étant : « *l'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A qui s'adresse à un auditoire B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur une situation* »²³

Toute communication est marquée par l'argumentation. D'ailleurs, pour Anscombe et Ducrot : « *l'utilisation d'un énoncé a un but moins aussi essentiel que d'informer sur la réalisation de ses conditions de vérité, et ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusions en le détournant des autres* »²⁴. C'est-à-dire le but principal de la langue n'est pas de décrire le monde ou de rapporter les faits vains, c'est plutôt d'exprimer les rapports entre les interlocuteurs, de partager les points de vue les uns avec les autres. C'est pourquoi, d'après Ducrot, tout énoncé est nécessairement argumentatif, c'est-à-dire le fait de parler c'est déjà argumenter. Christian Plantin (1996 :18) résume ce point de vue dans les propos suivants : « *Toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée. Tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à voire, à faire, autrement.* »²⁵

Dans l'argumentation, les idées sont structurées selon un enchaînement logique, ce qui la rend, sur le plan discursif, correspondante au raisonnement sur le plan cognitif. En effet, l'argumentation est traditionnellement définie selon trois opérations

²²Charaudeau.P, Mainguenu.D, (2002), Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du seuil, p67.

²³, R.AMOSSY, (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p.19.

²⁴Ibid, p26

²⁵Ibid, p25.

mentales : l'appréhension, le jugement et le raisonnement tandis que la première consiste à une conception, faite par l'esprit, d'une idée sur un objet ; par le deuxième, l'esprit confirme ou infirme quelque chose de cette idée pour arriver à une proposition sur laquelle il enchaîne des jugements pour passer du connu à l'inconnu selon une dernière opération qu'est le raisonnement.

Si l'argumentation a longtemps été au sein de la conception logique et rhétorique, aujourd'hui, elle fait l'objet d'intérêt du linguiste qui cherche à comprendre et à interpréter les rapports que crée le langage entre les interlocuteurs.

3.2 L'argumentation dans la langue :

L'argumentation, dans la conception ancienne et classique, a été considérée comme « *une technique consciente de programmation des agencements discursifs* » (Plantin, 1996 :66). Depuis les années 70, l'argumentation a été redéfinie selon un point de vue tout différent, avec des buts différents. C'est en effet, les deux linguistes Anscombe et Ducrot, qui s'inscrivent dans le domaine de la pragmatique et s'intéressent aux travaux de la sémantique, ont élaboré la théorie de l'argumentation dans la langue (ADL). Cette dernière est développée dans le cadre de la linguistique. Selon ces deux linguistes, l'argumentation n'est pas considérée comme un fait du discours lié au contexte, mais comme un fait de langue qui s'intéresse aux éléments linguistiques eux-mêmes. Autrement dit, le contexte et la situation discursive ne sont que des éléments extérieurs, le noyau de cette étude argumentative est la langue elle-même, l'argumentation est liée aux unités linguistiques elles-mêmes. D'ailleurs, si un énoncé est argumentatif, ce n'est pas par rapport au monde extérieur, c'est par rapport à lui-même.

L'ADL met l'accent sur les questions sémantiques, en effet, elle s'occupe du sens de l'énoncé, c'est-à-dire, caractériser le sens de chaque énoncé par son orientation sémantique et les enchaînements d'énoncés. L'orientation sémantique est dénommée en *pragmatique intégrée* car la pragmatique et la sémantique sont indissociables comme le recto et le verso de la feuille. A son tour, Ducrot définit le sens de l'énoncé comme un « composant rhétorique » qui s'oppose au « composant sémantique » ; le terme « rhétorique » dans le premier composant est absolument loin à celui de la

rhétorique antique, il est l'équivalent de la pragmatique, il signifie le sens qu'acquiert l'énoncé en contexte ; pour ce qui est du composant sémantique, il s'agit de la signification accordée à l'énoncé, c'est-à-dire le sens littéral de l'énoncé sans ayant recours au contexte (le sens de l'énoncé hors contexte).

Anscombe et Ducrot définissent l'argumentation comme un enchaînement d'énoncés : *«un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destinés à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres, E1 est l'argument, E2 est la conclusion »*(AMOSSY, 2006, p.34). Prenons les énoncés suivants :

E1 : «Ce restaurant est bon »,.

E2 : « Allez-y ».

L'énoncé E1 est un argument qui enchaîne un seul énoncé E2 qui est la conclusion. Observons-nous l'exemple suivant :

E3 : «ma voiture rouge est en panne »,

E4 « J'ai plusieurs voiture »,

E5 « prêtez-moi la votre »,

E6 « Il faut appelez un mécanicien ». L'énoncé E3 est l'argument qui conduit vers une série d'énoncés (plusieurs conclusions ».

Dès son apparition, la théorie de l'ADL s'est passée par plusieurs mouvements de développement. Son dernier stade est celui de la théorie des Blocs sémantiques développée par Marion Carel en collaboration avec O.Ducrot.

4 Définition de l'argument :

Selon A. Ray, le terme « argument » n'était pas un centre d'intérêt qu'à partir du XIXe siècle grâce aux applications consacrées à la publicité et à la vente. Il est défini selon trois domaines là où il connaissait un usage courant. En logique, il est vu comme un terme désignatif ; en littérature, il correspond à un discours abrégé un autre

discours ; et en rhétorique argumentative où il désigne un énoncé qui légitime une conclusion. Ce qui nous intéresse parmi les trois c'est l'argument en rhétorique argumentative

Selon la tradition de la théorie rhétorique argumentative, on distingue trois types d'arguments : les arguments éthiques, les arguments pathétiques et les arguments logiques.

- **Les arguments éthiques** : qui correspondent à l'autorité de la personne, à son éthos. C'est la présentation de soi dans un discours.

- **Les arguments pathétiques** : il s'agit des arguments d'ordre émotionnels (le pathos), ces émotions ne sont pas forcément déclarées verbalement dans un énoncé, le locuteur peut exprimer sa confiance en soi sans le dire verbalement, il pourrait y arriver en ayant recours à des registres sémiotiques non-verbaux.

- **Les arguments logiques** : seulement ce type qui est propositionnel, c'est-à-dire un énoncé vraisemblable représentant une raison pour rendre croyable une proposition controversée.

4.1 L'argument d'autorité :

Toute argumentation cherche une légitimation à son insu. L'argument d'autorité est l'un des quatre familles dans la typologie proposée par Philippe Breton, ainsi, il occupe une première place dans les manuels d'introduction aux sophismes de logique informelle.

L'argument d'autorité a une forme souvent constante ; l'auteur de l'argument d'autorité propose à l'auditoire une opinion qui sera acceptable par ce dernier puisqu'elle est soutenue par une autorité et que celle-ci, elle-même, en est bien pour l'auditoire. Par cela, il admet comme vraisemblable ce qui est proposé par cette autorité. De même, le locuteur fait appel à une autorité incontestable par l'auditoire qu'il veut convaincre. Pour bien illustrer ce qui dit avant, dire, comme la publicité de TV canadienne, qu' « Oral B est la marque que les dentistes utilisent souvent le plus pour eux- même, c'est en fait faire faire appel à une autorité légitime par l'auditoire inquiétant de sa santé et de ses dents.

Généralement, et selon la tradition normative de logique informelle, le schème argumentatif est repéré explicitement par une proposition énoncée *P*et de son locuteur *X* selon la structure suivante :

X a dit que *P*
(*X* est une autorité fiable à propos de *P*)
Donc *P*.

De même, Tindale (2007) résume l'argument d'autorité de la manière suivante :
« *Quelqu'un (ou quelque source) affirme un propos P, donc P est vrai* »(2007 :131).

En revanche, d'une manière implicite, l'argumentation évoque une prémisse qui considère la source en question comme une autorité au sujet de *P*.

A son tour, l'argument d'autorité cherche à être bien précisé par rapport à une définition commune. Cependant, sa structure ne montre point de traits communs avec la majorité des autres schèmes argumentatifs, il tente d'imposer une réalité qui pourrait être une problématique lorsqu'elle est imposée par l'autorité du locuteur. Nous voudrions mettre l'accent, d'après cette contribution, sur les points suivants :

1- Il nous paraît que l'argument d'autorité s'occupe moins de la question de vérité de l'énoncé, que de la question de certitude (assumé par le locuteur), et d'indubitabilité postulée.

2- La structure même de l'argument d'autorité, peut servir à imposer *P* à l'allocutaire comme étant indubitable.

3- En cas de recours à une fausse autorité ou à une autorité non qualifiée, l'argument d'autorité serait considéré comme un sophisme.

4- D'après la structure proposée par Tindale, la source *X* est explicite et l'idée qu'elle soutient est souvent implicite. Cela mène à une triple réflexion : 1) comment analyser un énoncé argumentatif du type « *Selon Paule, il fera beau demain* » si Paule est inconnu de l'allocutaire ? 2) Comment traiter un cas d'argument d'autorité dont la

source n'est pas mentionnée explicitement, mais elle s'implique à travers des indices et des modalisateurs : « *Il paraît qu'il fera beau demain* » ? 3) Comment faire une étude de cas où la source n'est même pas citée : « *Il fera beau demain* » ? Il semble que le dernier cas est loin d'être un argument d'autorité même s'il partage la même structure de certitude qui tente d'imposer P comme indubitable. Cependant, pourrait-il être une forme de rhétorique de l'autorité dont l'argument d'autorité serait une forme particulière ?

Nous allons essayer de répondre à ces questions plus tard tout en mettant l'accent sur les différentes formes que peut l'argument d'autorité avoir.

De ce fait, la structure logique de l'argument d'autorité permet à ce dernier d'entretenir des liens forts avec les mécanismes de citation, car les propos insérés de l'autorité invoquée doivent être inscrits dans le discours du locuteur à fin de bien servir à soutenir la thèse visée.

Par ailleurs, cette formulation logique, conduit vers deux types d'argument d'autorité :

4.1.1 L'argument d'autorité direct :

dans ce cas, le locuteur, pour renforcer son opinion, s'appuie sur sa propre autorité en utilisant des formules telles que (« en tant que... je peux vous garantir que P ») en effet, le locuteur est confondu avec l'autorité invoquée. Cela mène à une structure logique sous-tendant l'argument d'autorité comme suit « j'ai dit que P, je suis une autorité fiable à propos de P ; donc P »²⁶

4.1.2 L'argument d'autorité indirect :

c'est le type d'argument d'autorité le plus utilisé, où le locuteur convoque une autorité extérieure en vue de donner un poids à la proposition qu'il souhaite soutenir.

En fonction du type d'argument d'autorité proposé, des différentes variantes de ce dernier sont possibles : l'argument de consensus (ou l'appel à l'autorité du plus grand nombre), l'appel à la tradition (qui peut passer par l'emploi de proverbes),

l'appel à une autorité religieuse (en utilisant le discours sacré), le recours à une autorité politique, etc.

Ces variantes s'inscrivent dans des types bien particuliers qu'on en arrive par poser et se poser des questions sur la nature de l'autorité invoquée ; est-elle le résultat d'un savoir accumulé ou une fonction exercée, qui permet ainsi d'acquérir une compétence large et d'avoir le droit d'intervenir dans la construction du réel ? Ou s'agit-il d'une autorité acquise au hasard, à l'occasion d'avoir assisté à une scène rapportée ?

Cet appel à l'autorité peut être fait dans une tournure *a contrario*, c'est-à-dire, avoir recours à une autorité négative à fin de disqualifier ou dévaloriser une opinion. Ce genre d'appel à l'autorité connaît un usage fréquent dans le discours politique.

Cependant, il ne faut pas réunir l'autorité et le pouvoir, puisque l'autorité rentre dans le champ de l'argumentation, tandis que le pouvoir ne s'y inscrit pas, il rejoint plutôt un monde où s'exercent la force, la violence et la contrainte. L'autorité en argumentation n'est donc qu'une proposition faite à l'autre qu'il peut accepter ou refuser librement.

4.1.3 L'autorité de confiance :

Etre convaincu par confiance est l'un des types de l'argument d'autorité. En se basant sur la structure logique de l'argument d'autorité « *Quelqu'un (ou quelque source), a dit que P, donc P est vrai* » on suppose que cette source est une référence que l'allocutaire considère comme « fiable », il va accepter ce qu'elle déclare sans avoir aucun doute sur sa crédibilité, d'ailleurs, dans la vie de tous les jours, on fréquente le dicton « *si tu le dis, je le crois* » notamment si cette source est religieuse. En plus de ce qui précède, la confiance s'acquière à travers d'autres facteurs ; par la compétence, par l'expérience et par le témoignage de l'autorité invoquée.

4.2 Cas particuliers des structures de l'argument d'autorité et leurs effets :

4.2.1 Structure ramassée :

En se basant sur la définition du schème argumentatif, qui concerne un schème de l'argument d'autorité par une source experte, cette définition proposée par Walton, Reed et Macagno (2008 :310), présente l'argumentation selon la formule suivante :

« *La prémisses majeure : la source E est experte dans le domaine S qui contient la proposition P ; la prémisses mineure : E affirme que la proposition P est vraie ou fausse ; la conclusion (Q) : P est vraie (ou fausse) ».*²⁷

Cette définition paraît si rigoureuse qu'elle soit, cependant, dans le cas des discours authentiques, elle pose un problème empirique car, son application semble difficile à pratiquer. Prenons l'énoncé suivant à titre d'exemple : « *si les dentistes utilisent la marque Oral-B, c'est qu'elle doit être bonne* ». D'après cet exemple, nous pouvons constater que les prémisses sont implicitement construites, le problème donc se focalise sur la difficulté de pouvoir dégager les prémisses déclenchées implicitement dans le discours. Or, ce qui est souvent implicite dans ce cas de problèmes, c'est la prémisses que la conclusion, mais nous ne pouvons pas généraliser cette règle puisqu'il y a toujours des exceptions. En effet, nous pouvons constater dans ce cas de l'argument d'autorité, deux opérations deux opérations simultanées :

- **La concaténation des deux prémisses :**

Dans un cas où l'expertise de l'énoncé n'est pas mentionnée explicitement dans un énoncé, le déclenchement de la source et nos connaissances empiriques ou antérieures, nous permettent de dégager la prémisses (*E est un expert dans le domaine S*) comme il est le cas dans l'énoncé suivant :

« *Les femmes paient très cher la crise du Covid, selon une cardiologue* » (Le Parisien : 27 septembre 2021)²⁸

D'ici, nous constatons que la prémisses « *un cardiologue est un médecin expert dans le domaine des maladies du cœur* » est explicitement déclenchée par la mention de la source et nos connaissances antérieur sur le métier du cardiologue.

Loin de ce qui est dit au-dessus, la concaténation des prémisses désigne l'enchaînement des prémisses. En effet, dans un cas atypique, il se peut que la proposition P et la source E soient présentes en deux énoncés comme si c'est le cas de l'exemple suivant :

« ***Le réchauffement climatique est en pause depuis dix-sept ans. Et c'est un expert***

²⁷ L'argument d'autorité de sa structure à ses effets

²⁸ www.leparisien.fr

qui nous le dit, le président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), Rajendra Kumar Pachauri. »²⁹

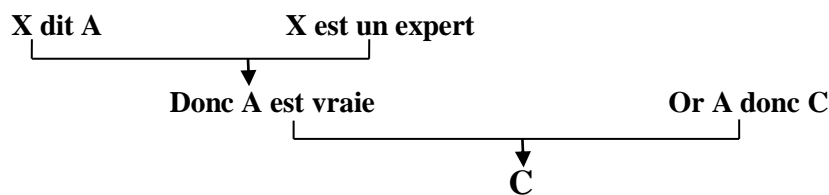
L'existence des deux prémisses (la proposition P et l'autorité), qualifie la proposition P d'un caractère inattendu et la rendre plus légitime. Un cas inverse peut influencer la qualité d'une proposition P. Autrement dit, l'absence de la concaténation exige une reformulation de l'argument d'autorité puisque l'argumentation ne peut jamais être fidèle au sens original.

- L'absence de la conclusion :

Il paraît ordinaire dans un énoncé doté d'une autorité argumentative que la conclusion soit absente ou plutôt implicite, c'est-à-dire, un locuteur ayant recours à l'argument par autorité peut se suffire seulement de mentionner la source sans qu'il confirme explicitement la proposition affirmée par cette dernière : par exemple un présentateur de météo peut seulement dire « *selon les prévisionnistes, il fera beau demain* » sans confirmer cette proposition explicitement « *donc c'est vrai* ».

4.2.2 Structure subordonnée de l'argument d'autorité :

La diversité structurelle de l'argument d'autorité le rend difficile à analyser. En effet, l'argument d'autorité a une structure subordonnée qui se présente selon une formulation complexe et difficile à interpréter. Douglas Walton la schématise comme suit :



Pour expliquer cette figure, l'énoncé suivant sera une bonne illustration : «*un pneumologue, médecin spécialiste des maladies des poumons, dit que le tabagisme*

²⁹(<http://www.scopalto.com/causette/35/halte-a-l-enfumage>)

passif est dangereux, donc ne fumez pas près de vos enfants », en analysant l'énoncé, le principe de la subordination complexe de Walton sera bien expliqué :

Une source X affirme une proposition A : *un pneumologue dit que le tabagisme passif est dangereux.*

X est un expert : *médecin spécialiste des maladies des poumons.*

Donc A est vraie *car c'est un expert qui l'affirme.*

Or A donc C : *la confirmation de A mène vers une nouvelle conclusion qui est l'interdiction de fumer près des enfants.*

Une structure subordonnée complexe peut donner plus de poids et de légitimité à l'argumentation, c'est-à-dire mener l'allocutaire à adhérer une telle proposition sans qu'il avance un jugement ou un refus total.

Or, il est possible que nous ne trouvions pas l'indicateur de subordination *donc*. Autrement dit, un locuteur peut adopter cette structure complexe sans qu'il ait recours au connecteur logique *donc*. Nous optons pour cet exemple à fin d'expliquer cette idée : « *Ton médecin dit que la nicotine attaque l'appareil cardiaque, apparemment, Tu dois arrêter de fumer* ».

Cet énoncé suit la structure complexe du schème argumentatif proposé par Douglas Walton, sans utiliser le *donc*.

X dit A : le médecin dit que la nicotine attaque l'appareil cardiaque.

X est un expert : un médecin est obligatoirement expert.

A est vraie : l'emploi de l'adverbe « apparemment »

Or A donc C : ici le connecteur *donc* qui exprime la conclusion est absent, mais on déclenche une nouvelle conclusion C à l'aide du verbe de modalité *devoir* « *je dois* »

Dans ce chapitre, nous avons essayé de faire un survol sur la théorie de l'argumentation. Nous avons concentré sur l'argument d'autorité qui fait l'objet principale de notre recherche en mettant l'accent sur sa structure et ses effets dans le but d'appliquer cette théorie sur notre corpus dans le dernier chapitre. Notre objectif est de mettre en évidence le rôle de cette théorie de l'argumentation par l'autorité dans un discours argumentatif.

*Partie pratique : Présentation
et Analyse du corpus*

Chapitre I

*Présentation de l'écrivain, de
l'œuvre et du choix du corpus.*

Selon D. Mainguéneau et P. Charaudeau, le corpus en linguistique et en science humaine et sociales en générale représente l'ensemble de données qui servent à analyser un phénomène par le biais de la description. En analyse de discours, un corpus sert à « *décrire des phénomènes discursifs qui se déploient sur des surfaces textuelles importantes* ». ³⁰

Dans cette partie de notre mémoire, il sera question de présenter notre corpus qui est sous forme des extraits tirés de l'ouvrage « les conditions de la renaissance » de Malek BENNABI, de décrire ses critères et justifier son choix. Cependant, avant de passer au corpus, nous allons essayer de tracer le parcours de l'écrivain Malek BENNABI en mettant en avant les grands événements qui ont marqué sa vie et influencé sa pensée.

5 Biographie de Malek BENNABI :

5.1 Malek BENNABI l'enfant et l'étudiant :

Malek, fils de Mustapha BENNABI, était né le premier janvier 1905 à Constantine, ville de la science. Il était garçon unique et pour cette raison, il fut l'objet de l'attention de ses sœurs. Issu d'une famille pauvre composée de grands-parents, des parents et des sœurs, leur pauvreté s'était accrue après la migration du grand-père à Tripoli ouest sous l'oppression coloniale. L'extrême pauvreté obligea souvent la mère à vendre les ustensiles pour acheter de quoi nourrir ³¹

Malek BENNABI est un penseur et réformateur algérien né pendant l'occupation française le premier janvier 1905 à Constantine dont sa famille est originaire de Tébessa. A cette ville, le petit Malek commence sa toute première scolarité à l'école coranique puis s'est inscrit à l'unique école de la région après deux années de classes réservées aux petits Indigènes. Ensuite, il retourne à Constantine pour poursuivre ses études au collège Ouled Ali (ex Jules Ferry) puis à la Medersa de Constantine à laquelle il s'est forgé en lui une triple culture : musulmane, occidentale et asiatique à la

³⁰Charaudeau.P, Mainguéneau.D, (2002), Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du seuil, pp. 148-149

³¹DILMI, Zouheir. *Malek Bennabi (1905-1973 É.C.) et les conditions d'une nouvelle renaissance de la société arabo-musulmane. Mémoire du grade de maîtrise (M.A). Faculté de théologie et de sciences de religions. Montréal : Université de Montréal, 2013, p17.*

fois. En 1925, il décroche son diplôme de fin d'études et travaillera plus tard comme auxiliaire judiciaire au Tribunal de Aflou puis à Châteaudun du-Rhumel.

En 1930 et avec l'aide de ses parents, il s'installe en France pour poursuivre ses études. Pour des raisons plus ou moins politiques, on lui refuse de s'inscrire à l'Institut des langues orientales. Pour cela, il décide de s'inscrire à l'école spéciale de mécanique et d'électricité de Sudria où il fréquente l'union des jeunes chrétiens de Paris et y rejoint où il fut le seul musulman parmi des chrétiens de diverses ethnies et à partir de cela qu'il recommence une passion qui existe déjà en lui depuis son enfance qui est le dialogue. En effet, il allait discuter avec ces derniers à l'église sur la religion et sur la foi.

Une année plus tard, le jeune Malek épouse une jeune française convertie à l'islam du nom de Paulette Philippon devenu Khadija.

En 1936, il rencontre la délégation musulmane dont les chefs de file sont Cheikh Ahmed Ben Badis et Cheikh Al Ebrahimi qui se sont rendus à Paris pour revendiquer les formes proposées par le congrès musulman. Quelques années plus tard, il fonde à Marseille une école pour les analphabètes adultes y compris les travailleurs algériens en France. Face au succès de son établissement, les autorités françaises lui interdisent d'enseigner car soit disant ce dernier n'a pas un diplôme d'enseignant.

5.2 Malek BENNABI l'écrivain :

Lorsque la deuxième guerre mondiale s'est déclenchée, l'Europe est entrée dans un tournant dangereux qui a donné aux pays colonisés une grande leçon notamment la prise de Paris par les Allemands. Ainsi que l'émergence du Japon en puissance montante avait suscité la curiosité de nombreux écrivains européens et français. En effet, cela fit l'occasion pour notre penseur de réfléchir à ce phénomène en consacrant un article dans lequel il s'intéressera à la possibilité pour pays musulmans de prendre profit de l'expérience Japonaise. Cela commencera après sa départ en Allemagne à la recherche d'un travail et c'est à Bomlitz qu'il travaillera dans une usine pendant 18 mois.

Une année après, il retourne en France parce que l'Allemagne devient un champ de bataille. Il sera mis en prison avec sa femme, accusés tous deux de complot politique.

A sa sortie de la prison, Bennabi a achevé sa recherche sur le phénomène coranique et pensera à le faire publier. L'article verra un grand succès.

La même année, notre auteur publie un roman qu'il donne pour intitulé « Labayk » dont le thème est un pèlerinage à la Mecque dont le récit se passe à Annaba.

En 1947, Bennabi consacre tout un ouvrage qu'il intitule « Les conditions de la Renaissance » et le publie une année plus tard. L'œuvre fait polémique plus en France qu'en Algérie. Ainsi, Louis Massignon réagit à ce livre comme ceci « *le livre est un vrai danger pour le colonialisme* ». En 1950, BENNABI achève un ouvrage dont le titre est « La vocation de l'islam » et le publie en 1954. Cependant, le fait de ressentir mal à l'aise en vivant en France en tant que algérien musulman lui fait penser partir en Egypte. Il y arrive donc en 1956 et y reste jusqu'en 1963. Cette période est considérée comme étant la période la plus active de sa vie.

Cependant, il devrait écrire en Arabe, il publie dès lors un série d'ouvrages citant parmi lesquels « La lutte intellectuelle dans les pays colonisés », « contemplation sur la société » ainsi que « la naissance d'une société ».

En 1957, il publie un nouvel ouvrage intitulé « Le problème des idées » traitant la structure culturelle des sociétés musulmanes.

En 1963, notre auteur retourne en Algérie indépendante et occupe plusieurs poste notamment il sera nommé comme étant directeur général de l'enseignement supérieure, ainsi qu'il organisera des rencontres à domicile pour les jeunes passionnés à l'islam et à la civilisation.

Tout au long de cette période, il continuera son parcours sur la civilisation en publiant de nouveaux livres dont la plupart sont écrits en Arabe.

Malek BENNABI a marqué donc le XXe siècle par sa pensée dynamique. En effet, il consacre des ouvrages traitant des thèmes variés notamment au sujet de la civilisation, la culture, le dialogue civilisationnel ainsi que les problèmes de la société et d'autres sujets relatifs au phénomène coranique. C'est pour cette raison qu'on lui attribue l'invention du concept « coloniasibilité » qui concerne particulièrement les musulmans colonisés qui devraient être responsables de leur propre déchéance. Il veut donc les inviter à se libérer de la « Paralyse morale » qui les rend colonisables. Ses écrits traitent et analysent les raisons de la stagnation de la société arabo-musulmane. Il s'attache également à faire éveiller les consciences pour donner naissance à une nouvelle société.

Le 31 octobre 1973, à Alger, notre penseur s'éteint après des années de lutte et de misère. Enfin, nous pouvons dire que malgré le combat mené, Bennabi n'a pas pu attirer beaucoup d'attention. Cependant, il est considéré comme le maître de la pensée au XXesiècle et le philosophe de la civilisation.

6 Présentation du corpus : l'œuvre « les conditions de la renaissance » :

Malek BENNABI est considéré comme étant le père de la pensée islamique moderne. C'est le premier penseur algérien contemporain qui a tant étudié les problèmes liés à la civilisation de manière générale. Mais aussi, à la stagnation de la société arabo-musulmane en particulier. Ces ouvrages traitent des thèmes variés prenant comme exemple : la culture, la civilisation, le discours civilisationnel, etc. Cependant, ces derniers vont vers un seul thème majeur englobant le tout qui est les causes de la stagnation d'une civilisation. En effet, l'ouvrage en question en fait partie.

Pour cela, dans cette partie de notre travail, nous allons tenter de présenter notre livre tout commençant par le titre, la période de son inscription et le contexte historique se son apparition ainsi que de synthétiser le contenu de l'ouvrage.

6.1 Le titre :

Le titre de notre livre est un titre thématique car, il a un rapport direct avec le contenu. En effet, l'auteur a écrit cet ouvrage pendant l'occupation française. L'Algérie est donc un pays colonisé. Il voulait par conséquent laisser au peuple

algérien une méthode de renaissance : « *je voulais laisser à mes frères algériens une technique de renaissance* » car, selon lui, il faut qu'il ait des conditions pour donner naissance à une nouvelle société. Voilà pourquoi notre corpus a comme intitulé « *les conditions de la renaissance* ».

« *Dieu ne change rien à l'état d'un peuple tant que celui-ci n'a pas d'abord changé ce qu'il a en lui-même* », coran (13/22)

C'est à partir de ce verset coranique que l'idée est venue à l'écrivain qui est d'avoir un regard scientifique sur les principales causes de la décadence du monde musulman y compris l'Algérie.

Il tente également de connaître la nature du mal et de proposer un diagnostic pour reconstruire une civilisation.

6.2 Le résumé :

L'ouvrage sur lequel nous tentons de travailler est le troisième livre du penseur algérien Malek BENNABI. Il a paru pour la première fois en 1949 aux éditions En-Nahda en Algérie. Il se compose de 176 pages et se répartit en deux parties : la première partie a pour titre « *Le présent et l'Histoire* » et la deuxième s'intitule « *L'avenir* ». Chaque partie traite des sous thèmes variés, parmi lesquelles nous citons les suivants : *L'orientation de la culture, L'orientation du travail, Le problème de la femme, L'éternel retour, etc.*

Cependant, dans cet ouvrage, notre penseur tente d'expliquer au lecteur que la construction d'une civilisation se fait par la réunion de trois facteurs qui sont : l'Homme, le sol et le temps.

Sur le facteur du sol, l'auteur a écrit: « *dans un pays, le sol est au niveau de l'habitat ; quand celui-ci est décadent, celui-là l'est aussi* »p139

Au sujet du temps, il l'a décrit comme ceci « *Le temps est un vieux fleuve qui traverse le monde* ».

Quant à l'Homme, le penseur BENNABI le voit comme le premier facteur responsable du développement d'une civilisation. Il le considère ainsi : « *c'est*

le problème de l'homme qui se pose dans le monde musulman. La question est donc ici, de créer d'abord des hommes qui marchent dans l'histoire, utilisant le sol, le temps et leurs capacités pour atteindre leur but. »

6.3 Le public visé :

Malek BENNABI dans ce livre s'adresse en premier lieu au peuple algérien auquel il appartient: « *je voulais laisser à mes frère algérien une technique de renaissance* » à fin de donner naissance à sa civilisation et sa société qui a perdu les grands facteurs d'une civilisation forte et d'une société unie à cause de l'occupation française qui avait envahi le pays et volé le sol avant plus d'un siècle de la date de l'écriture et la parution de ce livre. Grace à son triple culture (arabo-musulmane, asiatique et occidentale), ce livre (et d'autres) de BENNABI a connu une large extension dans le monde arabe, musulman et même occidental, ces écrit ont donc devenues universelles et ses théories sont adoptées par les grandes universités américaines.

7 Motivation du choix du corpus :

Notre corpus représente donc un ensemble des extraits tirés du livre de Malek BENNABI « *les conditions de la renaissance* » dans sa deuxième version publié en 1960 avec des modifications et des ajouts. En effet, tout commençant par le choix du livre qui était fait par admiration de l'écrivain et de l'œuvre après une lecture de la traduction arabe de l'ouvrage. Après avoir et lu le livre dans sa version originale (en français) fixé le thème, la sélection les passages composant le corpus était faite selon le critère majeur qui est le recours à l'autorité, nous avons choisi les extraits où l'auteur faisait appel à des sources autoritaires.

Dans ce chapitre, il était question de présenter notre corpus qu'il s'agit des extraits tirés du livre « *les conditions de la renaissance* » de Malek BENNABI. En effet, nous avons tenté de mettre en avant le parcours de cet écrivain. Qui va servir notre étude.

Présentation de l'écrivain, de l'œuvre et du choix du corpus.

Chapitre II

Essai d'application.

«La théorie, c'est quand on sait tout et qu'on ne sait rien ne fonctionne. La pratique, c'est quand tout fonctionne et personne ne sait pourquoi. Ici, nous avons réuni théorie et pratique : Rien ne fonctionne... et personne ne sait pourquoi ! ».

Albert Einstein.

Dans la première partie de notre mémoire, nous avons essayé de définir les théories de base nécessaires à l'analyse argumentative, notamment celle de l'argumentation par autorité qui fait l'objet d'étude de notre recherche. Dans le chapitre présent qui s'intitule « essai d'application » nous allons essayer de réunir théorie et pratique, c'est-à-dire, cette partie de notre travail sera consacrée pour la mise en pratique des théories déjà avancées.

8 Méthodologie d'analyse :

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons tenté de présenter notre thème de recherche en définissant les grandes auxquelles appartient notre thème de mémoire qui sont l'analyse du discours et l'argumentation. Notre recherche porte essentiellement sur l'argument d'autorité que nous allons essayer d'analyser dans le chapitre suivant en suivant les théories avancées dans la partie pratique. Pour réaliser une analyse argumentative sur le corpus, nous allons passer par les étapes suivantes :

- 1) Cerner les passages où il est inséré l'argument d'autorité.
- 2) Expliquer le sens de chaque extrait.
- 3) Délimiter les passages sélectionnés en des énoncés pour faciliter l'analyse.
- 4) Déterminer le type de chaque autorité.
- 5) Appliquer les structures des arguments d'autorité convenables à chaque type sur les énoncés délimités.
- 6) Analyser et expliquer les résultats.

En effet, la méthode d'analyse que nous allons adopter se répartie en quatre phases essentielles :

La première sera une phase descriptive où nous allons décrire et expliquer le corpus en se basant sur le sens de chaque extrait.

La deuxième sera donc une étape analytique qui sert à étudier et analyser les énoncés cernés en appliquant la théorie de l'argumentation par l'autorité.

Finalement, pour ce qui concerne la troisième et la dernière étape, elle sera une phase comparative synthétique.

8.1 Présentation et explication des extraits :

Extrait 1 :

Pour un peuple qui émerge du néant, comme le peuple algérien encore tout engourdi de son sommeil archi-séculaire, il s'agit de savoir d'abord s'il dispose du levier nécessaire pour soulever son destin.

Le Coran a formulé un principe biohistorique qu'il faudrait considérer de près, non pas à la lumière de la foi, mais à celle de la raison : « *Dieu ne change rien à l'état d'un peuple que celui-ci ; n'ait, auparavant transformé son âme.* »

Si cela était historiquement vrai, on pourrait répondre "Oui" à la question posée, à condition, toutefois, que le peuple algérien soit capable d'utiliser le levier de son destin: son âme. Il y a donc deux conditions à vérifier: s'assurer que le "principe coranique" est historiquement vrai et que son application au problème algérien demeure possible.

Explication du sens :

L'auteur dans cet extrait met l'accent sur la nécessité du changement de situation. Il insiste sur la question de la renaissance en s'appuyant **sur** un verset coranique à fin de convaincre le lecteur pour qu'il se réveille de son sommeil car le changement qu'il attend doit être à l'intérieure de lui-même. Il doit avoir la volonté du changement, si non, il va jamais pouvoir changer l'état de sa communauté.

Extrait2 :

« *Ne les (les femmes) expulsez pas de leurs foyers à moins d'une faute grave établie.* » (Coran).

Il n'y a là rien qui accorde, "a priori", à l'homme le droit ou le pouvoir de répudier librement sa conjointe.

Explication du sens :

Dans cet extrait, l'écrivain cherche à mettre en valeur le rôle de la femme dans la construction d'une civilisation. La femme qui représente un élément indispensable et primordial dans la société équilibrée, rencontre beaucoup de problème dans la société algérienne notamment le divorce qui est en augmentation. L'auteur essaye de proposer des solutions pour ce problème en ayant recours à un verset coranique et un Hadith, où le premier interdit l'époux de dégagez son épouse de sa maison sauf si elle a commis une faute grave et impardonnable, l'époux dans ce cas est un juge est partie à la fois. Le deuxième montre l'impression du dieu vis-à-vis le divorce.

Extrait3 :

Si cette interprétation, fondée sur la lettre et l'esprit des textes - *le licite le plus condamnable vis à vis de Dieu: c'est le divorce*, a dit Mohamed- est vraie, la formule sacramentel de l'époux qui divorce est nulle et non avenue.

Evidemment, il ne faudrait pas tomber dans le travers contraire et maintenir coûte que coûte une union impossible.

Il faudrait un juste milieu qui garantisse la femme, sans la rendre insupportable.

Explication du sens :

Dans cet extrait, l'auteur fait appel à l'autorité à fin de pouvoir agir sur son lecteur. Cependant, il a eu recours à une technique différente en vue de convaincre le lecteur. En effet, nous constatons que l'énoncé doxique est inséré dans une phrase subordonnée conditionnelle [*si l'interprétation... est vraie*], c'est-à-dire, si l'interprétation de l'idée soulevée dans le *Hadith* qui dit que même si divorce est

légitime et licite (halal), il est détestée de la part du Dieu, est vraie, l'acte de divorcer n'est pas accepté, annulé et nul légalement. Ici, nous avons fait l'interprétation de l'idée indiquée dans la phrase principale [*la formule sacramentelle... non avenue*].

Dans la phrase juste sous-dessous [*Evidemment...impossible.*], l'écrivain nous fait attention de tomber dans le piège qui nous mène à avoir des doutes et des soupçons envers la vérité du *hadith*.

Dans la phrase [*Il faudrait... insupportable*], BENNABI propose des solutions pour garder le mariage et ne pas avoir recours au divorce comme solution dans chaque problème, qui est la disponibilité d'un milieu où les droits de la femme sont conservés sans qu'elle soit détestée ou bondonnée de la part de son époux.

Extrait4 :

ORIENTATION DU TRAVAIL

*"Nul n'a mangé meilleure nourriture que celle mangée grâce à son labeur.
Daoud, le prophète de Dieu mangeait grâce à son travail"*

Rapporté par El-Boukhari.

Il semble quelque peu paradoxal de parler de l'orientation de quelque chose qui n'existe pas.

La silhouette du chômeur algérien, qui passe sa journée à suivre inconsciemment la fuite inutile du temps, devient un inquiétant point d'interrogation sous le titre de ce chapitre.

Cependant, n'avons-nous pas parlé déjà d'une orientation de la culture? Y-a-t-il une culture en Algérie?

Mais un point d'interrogation ne barre le chemin que pour ceux qui considèrent les choses dans un "état" et non dans un "devenir". Il barre ainsi le chemin aux aveugles, qui ne le voient pas du tout et qui butent, ainsi, sur les écueils qu'ils ne s'attendent pas à rencontrer.

Explication du sens :

Dans l'extrait au-dessus, l'écrivain cherche à mettre en avant l'importance du travail et son rôle dans la construction d'une civilisation et la renaissance d'une nation. A fin de garantir l'adhésion de son lecteur, l'auteur a eu recours à une parole du prophète (hadith) qui insiste sur la nécessité du travail en avançant l'exemple du prophète David (Daoud) qui n'a jamais mangé que grâce à son travail, sachant que ce dernier était un roi mais il ne cesse point de travailler. L'idée que veut l'auteur faire passer est que le travail n'a pas de relation avec la situation financière de l'homme, ni de la situation sociale et politique du pays.

Extrait5 :

POSSIBILITE DE L'APPLICATION DU PRINCIPE CORANIQUE
ACTUELLEMENT

La plus grande chose qui ait influencé ma vie est un conseil que j'ai entendu de mon père: "Mon fils, lis le Coran comme s'il avait été révélé pour toi."

Iqbal³²

Ainsi donc pour réaliser la synthèse nécessaire comme solution du problème algérien, synthèse de l'Homme, du Sol, et du Temps, il faut le catalyseur d'une religion qui transforme l'âme musulmane, c'est-à-dire, selon le mot de Keyserling³³, lui donne le "principe du sens ».

Explication du sens :

Dans cet extrait, l'auteur veut mettre en évidence la possibilité d'appliquer les règles établies dans le coran sur le mécanisme de la société algérienne et son rôle pour trouver des solutions au problème algérien. A fin de soutenir son idée, Malek BENNABI fait appel à une citation du (savant, penseur et poète) Mohamed Iqbal qui a

³² Penseur, savant et poète indien né en 1877 et dé en 1938, il un poète de la période de l'inde britannique, considéré parmi les poète les plus influents du XXe siècle.

³³

inspiré la pensée de BENNABI. Dans cette citation, Iqbal montre l'influence du conseil donné par son père qui lui incite de lire le coran comme s'il était révélé pour lui, c'est-à-dire traiter le coran avec un grand respect et essayer le maximum de l'appliquer sur sa vie quotidienne. BENNABI s'inspire de cette citation pour développer son point de vue sur l'effet de la pensée coranique dans la construction d'une civilisation, qui est comme un « stimulus » motive le peuple algérien à s'améliorer. En effet, le principe coranique donne sens à l'âme et naissance à la civilisation. A fin de permettre un bon fonctionnalisme des trois facteurs construisant une civilisation équilibré qui (l'homme, le sol et le temps), l'auteur pense qu'il faut une orientation divine qui n'existe que dans le coran.

8.2 Délimitation des énoncés et analyse de l'argument d'autorité :

Énoncé1 :

Le Coran a formulé un principe biohistorique qu'il faudrait considérer de près, non pas à la lumière de la foi, mais à celle de la raison : « *Dieu ne change rien à l'état d'un peuple que celui-ci ; n'ait, auparavant transformé son âme.* »

Analyse :

Le type d'autorité adopté par le locuteur est **l'autorité de confiance**, lorsqu'il s'agit d'une autorité religieuse, le lecteur croyant musulman (vu que le livre est destiné à la société musulmane en général, et algérienne en particulier) ne peut pas refuser, il croit par confiance et par foi ce qu'on lui propose.

En effet, l'appel à l'autorité répond au principe polyphonique qui signifie l'existence d'une autre voix que celle du locuteur, Ducrot le réduit comme suit : « *le locuteur L montre un énonciateur(...) assertant une certaine proposition P. autrement dit, il introduit dans son discours une voix (...) responsable de l'assertion P.* » (DUCROT, 1984, p. a54). Dans notre énoncé: le locuteur L(Malek BENNABI), montre l'énonciateur (Dieu (*Allah*)), qui affirme que le changement d'une société commence par le changement de chaque individu, et qu'il ne change pas la situation de quelqu'un si ce dernier n'a pas la volonté de changer lui-même.

Il s'agit d'une structure ramassée de l'argument d'autorité où on remarque la concaténation des deux prémisses (majeure et mineure) :

La prémisse majeure : la source (E : le coran (la parole du Dieu)) est experte par défaut dans le domaine biohistorique. L'expertise de la source n'est pas mentionnée explicitement, elle s'implique à travers l'expression « *a formulé un principe biohistorique* ».

La proposition (P) : le changement doit commencer par l'individu lui-même.

La prémisse mineure : la source (E : le coran) affirme que la proposition P est vraie « *Dieu ne change rien à l'état d'un peuple que celui-ci ; n'ait, auparavant transformé son âme.* »

La conclusion (Q) : on remarque une absence d'une conclusion (Q) explicite suivant la structure logique de l'argument d'autorité. Cependant, nous pouvons sentir une conclusion implicite dans l'expression suivante « [...] *qu'il faudrait considérer de près, non pas à la lumière de la foi, mais à celle de la raison* » à travers l'emploi du conditionnel (**il faudrait**), la négation (**non pas**) et le connecteur logique « **mais** ».

Le locuteur confirme la proposition (p) affirmée par la source (E), en se basant sur la raison et non pas sur la foi, à fin d'inciter, même ceux qui ne croient pas au Dieu, d'accepter que (P) est logiquement vraie.

Enonce2 :

« *Ne les (les femmes) expulsez pas de leurs foyers à moins d'une faute grave établie.* » (Coran).

Il n'y a là rien qui accorde, "a priori", à l'homme le droit ou le pouvoir de répudier librement sa conjointe.

Analyse :

Dans le passage au-dessus, le locuteur fait appel à une argumentation polyphonique. Il tente d'opter pour un argument d'autorité à fin d'agir sur son allocutaire, le convaincre et l'inciter à adhérer son point de vue. Sur la base de la définition de la polyphonie proposée par DUCROT, nous faisons l'interprétation suivante : « le locuteur L (Malek BENNABI) montre l'énonciateur (dieu : cité implicitement à travers son discours (le coran)) qui affirme qu'il est interdit d'expulser une femme de sa maison à moins d'une faute commise).

Il s'agit là d'une autorité de confiance à structure atypique ramassée où nous remarquons une concaténation des deux prémisses (majeure et mineure). Autrement dit, la source et la proposition sans réparties selon deux énoncés.

Vu que l'argument de l'autorité soit d'une structure ramassée, et par application du schème argumentatif présenté par Walton, Reed et Macagno, nous arrivons à l'analyse suivante :

La prémisses majeure : La source E (Dieu) qui n'est pas cité explicitement mais à travers son discours (le coran) est experte par défaut, son expertise n'est pas déclenchée explicitement mais par notre confiance et notre foi, nous savons qu'il est expert dans tous les domaines car c'est lui le créateur de ce monde.

La proposition P : la femme doit être respectée et son époux n'a pas le droit de l'expulser de son foyer.

La prémisses mineure : la source E (dieu) affirme la proposition P : « *« Ne les (les femmes) expulsez pas de leurs foyers à moins d'une faute grave établie. »*

La conclusion Q : il s'agit d'une conclusion implicite, en effet, nous pensons qu'elle est absente dans premier temps. Nous avons pu savoir que le locuteur confirme la proposition affirmée par la source autoritaire à travers des indices que laisse ce dernier : la négation (il n'y a rien), l'expression (**a priori**) et l'adverbe (**librement**)

Enoncé3 :

Si cette interprétation, fondée sur la lettre et l'esprit des textes - *le licite le plus condamnable vis à vis de Dieu: c'est le divorce*, a dit Mohamed- est vraie, la formule sacramentel de l'époux qui divorce est nulle et non avenue.

Analyse :

Dans cet énoncé, BENNABI fait appel à l'autorité religieuse qui est un (*hadith*), apparemment, nous sommes en face d'une autorité polyphonique. Selon le schème argumentatif polyphonique proposé par DUROT : le locuteur L(l'auteur : Malek BENNABI), montre l'énonciateur (le prophète Mohamed), qui affirme que le divorce est le licite le plus condamnable vis-à-vis du Dieu.

Il est donc question d'une structure atypique subordonnée de l'argument d'autorité. Nous remarquons que l'énoncé doxique ou l'autorité (la parole du prophète) fait partie de la phrase subordonnée conditionnelle [*si cette interprétation...est vraie*].

Dans ce qui suit, nous allons essayer d'appliquer le schème argumentatif de la structure subordonnée [*X dit A, X est un expert, A est vraie, or A donc C, C est vraie*] sur cet énoncé :

Mohamed (X) a dit :(A) :*le licite le plus condamnable vis à vis de Dieu: c'est le divorce.*

Mohamed (X) : est le prophète d'Allah, donc il est, par défaut, un expert.

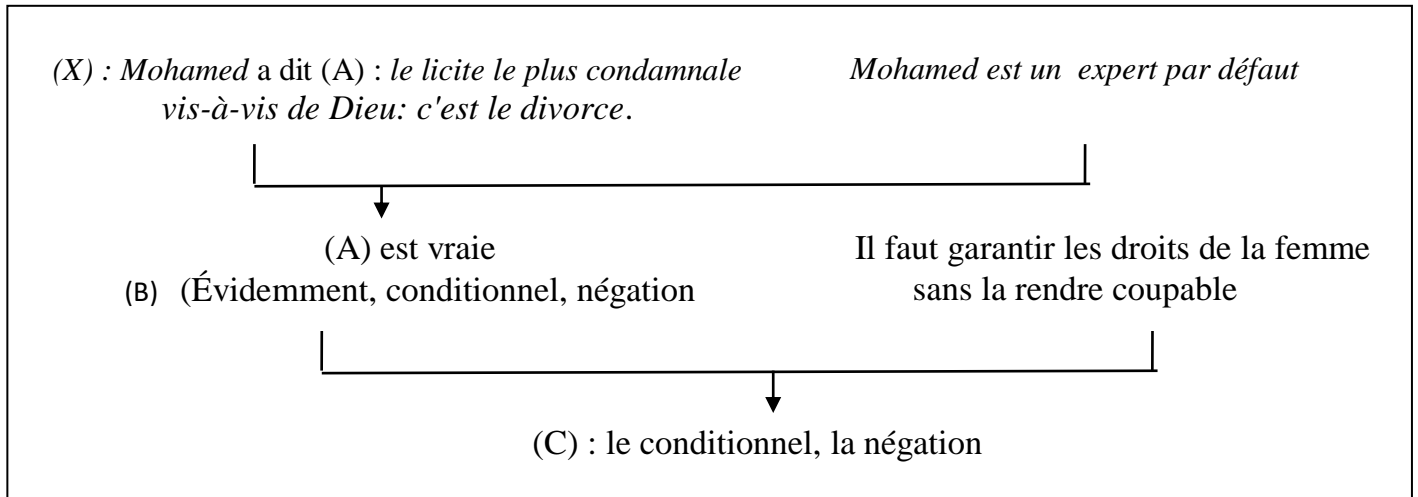
(A) est vraie : la phrase [*Evidemment... une union impossible*] confirme la proposition (A) affirmée par la source (X) qui est le prophète Mohamed d'une manière implicite par le biais du proverbe (**évidemment**), la négation (**ne... pas**) et l'emploi du conditionnel (il ne **faudrait** pas)

La conclusion (C) : il faut fournir un milieu qui garantit les droits de la femme sans la rendre coupable.

C'est une conclusion exprimée implicitement dans la phrase [*Il faudrait... insupportable*] sans avoir recours au connecteur logique « donc », mais nous pouvons

l'interpréter à travers : l'emploi du conditionnel (**il faudrait**) et la négation (**sans**) qui montrent la présence du locuteur.

Nous allons essayer d'appliquer cette analyse sur le schème représentant la structure complexe de l'argument d'autorité :



Énoncé 4 :

ORIENTATION DU TRAVAIL

"Nul n'a mangé meilleure nourriture que celle mangée grâce à son labeur.
Daoud, le prophète de Dieu mangeait grâce à son travail"

Rapporté par El-Bokhari.

Il semble quelque peu paradoxal de parler de l'orientation de quelque chose qui n'existe pas.

Analyse :

Dans l'énoncé au-dessus, le locuteur, à fin d'agir sur son allocataire, il fait appel à l'argument par l'autorité qu'il s'agit d'une autorité religieuse (*un hadith*).

Lorsqu'il s'agit d'un appel à l'autorité, la polyphonie est obligatoirement appelée, cela se justifie par le structure que propose DUCROT cité auparavant : Le locuteur L (Malek BENNABI) montre l'énonciateur (le prophète Mohamed) qui

asserte l'obligation, la nécessité et l'importance du travail dans la renaissance dans la vie de tout homme.

Il est question d'une structure ramassée de l'argument d'autorité où nous constatons l'absence de concaténation des deux prémisses (majeure et mineure) c'est-à-dire ces dernières n'existent pas dans le même énoncé.

Toujours en se focalisant sur la définition du schème argumentatif proposée par *Walton, Reed et Macagno* (2008) :

La prémisses majeure : La source (E : le prophète), qui n'est pas mentionnée explicitement, mais nous avons pu la découvrir à travers l'emploi du terme « *rapporé* » et nos connaissances antérieures à propos du rapporteur du *hadith* (*El-Boukhari*), est par défaut experte.

La proposition (P) : la nécessité et l'importance du travail. Cette proposition est implicite, nous l'avons pu dégager à travers l'analyse du titre du chapitre (*L'orientation du travail*).

La prémisses mineure : (E : prophète Mohamed) affirme la proposition (P) dans le *hadith* en s'appuyant sur l'exemple du prophète Daoud qui ne mange que grâce à son travail (il faisait du forgeron malgré qu'il était un roi, gouverneur et juge).

La conclusion (Q) est vraie : le locuteur confirme la proposition affirmée par l'énoncé doxique (l'autorité religieuse invoquée), de manière implicite à travers l'emploi de quelques indicateurs : le verbe d'état exprimant l'opinion (**Il semble**), l'adverbe (**peu**), l'adjectif qualificatif (**paradoxal**) qui exprime son insistance sur l'importance du travail et le verbe (**parler**) qui déclare explicitement son soutien à la proposition (P) et finalement la négation (**n'existe pas**).

Enoncé 5 :

POSSIBILITE DE L'APPLICATION DU PRINCIPE CORANIQUE
ACTUELLEMENT

La plus grande chose qui ait influencé ma vie est un conseil que j'ai entendu de mon père: "Mon fils, lis le Coran comme s'il avait été révélé pour toi."

Iqbal

Ainsi donc pour réaliser la synthèse nécessaire comme solution du problème algérien, synthèse de l'Homme, du Sol, et du Temps, il faut le catalyseur d'une religion qui transforme l'âme musulmane, c'est-à-dire, selon le mot de Keyserling, lui donne le "principe du sens ».

Analyse :

L'énoncé en question contient une forme de l'argumentation polyphonique où il existe plusieurs voix que celle de l'auteur qui sont celles de (Iqbal et son père). Selon DUCROT (1948), nous sommes en face d'une polyphonie argumentative lorsqu'un locuteur E rapporte les propos d'un énonciateur qui affirme une proposition P :

Un locuteur L (BENNABI) montre un énonciateur (Iqbal) qui affirme que le coran a influencé sa vie.

A l'intérieur de l'énoncé, Iqbal qui est un énonciateur par rapport à Malek BENNABI, est un locuteur par rapport à son père.

Cette citation est considérée comme un appel à l'autorité car la source (Iqbal) est l'un des grands noms qui ont marqué la vie de Malek BENNABI. Il s'agit donc d'une autorité de confiance et de compétence vu que Mohamed Iqbal est un philosophe et poète duquel s'inspire Malek BENNABI. Néanmoins, son domaine d'expertise n'est pas cité explicitement ce n'est qu'à travers les connaissances déjà accumulées.

Le locuteur BENNABI adopte une structure atypique subordonnée de l'argument par autorité, en se basant sur la théorie de Douglas Walton qui se schématise comme suit : lorsqu'une source experte X affirme une proposition A, A se présente comme vraie, A conduit vers une conclusion C.

X dit A : Iqbal dit que le conseil de son père concernant l'adaptation du Coran a influencé sa vie.

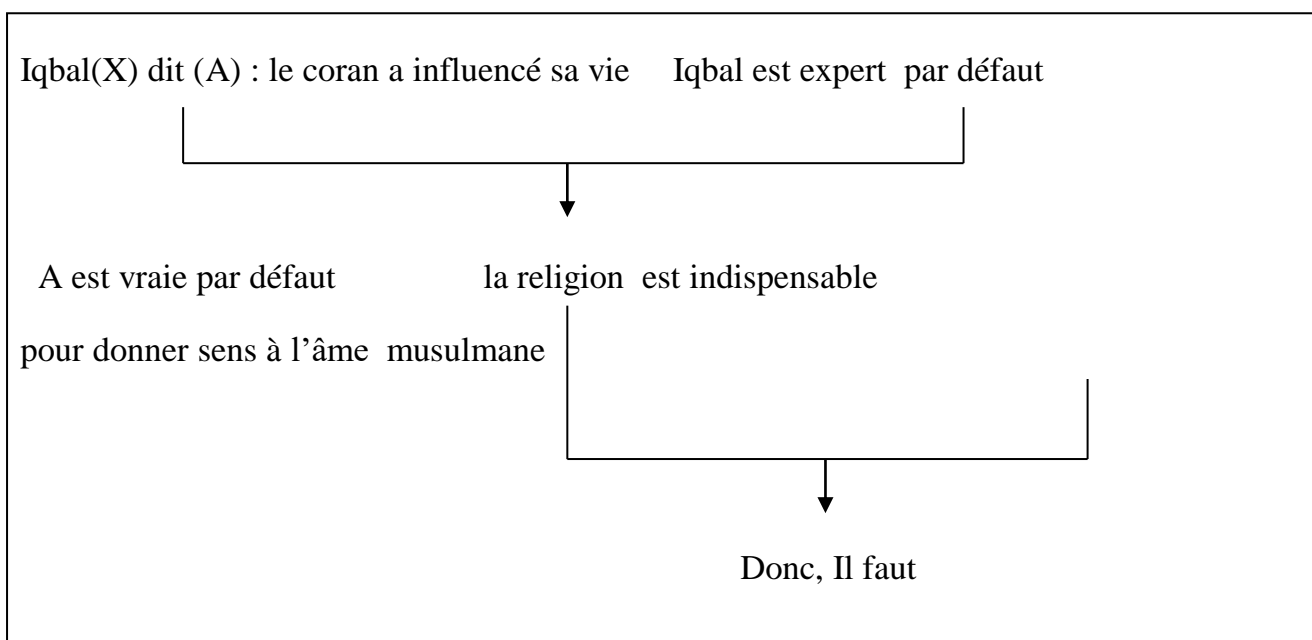
X est experte : Iqbal est expert par défaut.

A est vraie : A est vrai implicitement car elle conduit vers une conclusion C

Conclusion C : la religion est indispensable pour donner sens à l'âme musulmane(reformulée).

C'est une conclusion exprimée explicitement par l'emploi du **donc** et le verbe de modalité (**il faut**), nous l'avons reformulé pour simplifier le sens.

Nous allons tenter d'appliquer cette structure de l'autorité sur le schéma complexe de l'argument d'autorité proposé par Walton.



8.2.1 Synthèse :

Après toute analyse faite, nous arrivons à obtenir des résultats que nous devons ainsi analyser, expliquer et justifier en vue de cerner, expliquer et situer le sujet étudié. Dans ce qui suit, nous allons essayer d'interpréter les résultats obtenus en les présentant, les expliquant et les justifiant.

8.2.2 Examen critique des caractéristiques essentielles :

Le tableau sous-dessous représente les caractéristiques essentielles composant l'argument d'autorité en général :

| Enoncé | Source | Expertise de la source | Proposition | Conclusion | Type d'autorité | Structure |
|--------|------------------|-----------------------------------|--|--|--|-----------------------|
| (1) | Le coran (Dieu). | Par défaut (autorité religieuse). | Le changement d'une civilisation doit commencer par le changement de l'individu. | Implicite : _ le conditionnel : il faudrait. La négation : non pas. _ l'opposition : Mais. | Autorité de confiance (autorité religieuse). | Atypique ramassée. |
| (2) | Le coron (Dieu). | Par défaut (autorité religieuse). | La femme doit être respectée par son époux qui n'a pas le droit de la divorcer sans commettre une faute grave. | Implicite : _ la négation : il n'y a rien _ l'expression à priori. _ l'adverbe librement. | Autorité de confiance (autorité religieuse). | Atypique ramassée. |
| (3) | Mohamed | Par défaut (le prophète du Dieu). | Le licite le plus condamnable vis à vis de Dieu: c'est le | Implicite : _ le conditionnel : il faudrait. _ la négation : | Autorité de confiance (autorité religieuse). | Atypique subordonnée. |

| | | | | | | |
|-----|---|---|---|---|---|-----------------------|
| | | | divorce. | sans. | | |
| (4) | Le prophète Mohamed (implicite, dégagée grâce aux connaissances antérieures à propos du rapporteur de hadiths El-Bokhari. | Par défaut (autorité religieuse : le prophète du Dieu). | La nécessité et l'importance du travail. | Implicite : _ le verbe d'état exprimant l'opinion : il semble. _ l'adverbe : peu. _ l'adjectif qualificatif : paradoxal. _ le verbe de déclaration : parler. La négation : n'existe pas | Autorité de confiance (autorité religieuse). | Atypique ramassée. |
| (5) | Iqbal. | Par défaut. | Le conseil de son père concernant l'adaptation au coran a influencé sa vie. | Explicite : _ la conséquence : donc. _ le verbe de modalité : il faut. | Autorité de confiance (par rapport à l'auteur). | Atypique subordonnée. |

8.2.3 Commentaire :

D'après l'analyse d'énoncés faite sur l'argument d'autorité et d'après le tableau des caractéristique, nous constatons que :

- Le type d'argument d'autorité le plus utilisé par Malek BENNABI est l'argument d'autorité de confiance qu'il s'agit d'une autorité religieuse [le coran (dieu)/ le hadith (le prophète Mohamed)].
- L'absence de mention de l'expertise de la source évoquée.
- Malek BENNABI a eu recours à une structure particulière, atypique de l'argument d'autorité.

a) Justification :

A fin de rendre notre travail plus pertinent, il est indispensable de tout justifier. De ce fait, les points que nous avons pu constater après avoir analysé les énoncés peuvent être justifiés comme suit :

_ Le recours fréquent à l'autorité religieuse s'explique par l'origine, les croyances et l'idéologie du lecteur auquel il s'adresse. Son discours est destiné au peuple algérien musulman en premier lieu, c'est pourquoi il fait souvent appel aux sources religieuses. Son but est alors d'amener son lecteur à adhérer sa vision sans qu'il ait des doutes envers la crédibilité de l'idée.

_ BENNABI ne mentionne pas le domaine d'expertise des sources évoquées puisqu'il opte de s'appuyer sur une autorité religieuse, et comme s'il s'adresse à un lecteur croyant musulman, il n'avait pas besoin de déclarer l'expertise de l'autorité car Allah est le créateur de ce monde, il sait le tout à propos du tout, et son prophète ne fait que rapporter ce qu'il lui révèle car il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est qu'une révélation inspirée

_ BENNABI adopte une structure particulière dite atypique de l'argument d'autorité, cette structure qui rend son argumentation plus légitime fait partie de la nature de l'écriture de ce monsieur, son style et la langue qu'il utilise, ainsi, les sujets qu'il traite jouent un certain rôle, sachant que cet écrivain est un philosophe et penseur. Ses écrits sont marqués par la simplicité que chaque personne peut comprendre, et la

richesse langagière et la profondeur qui peut intéresser les chercheurs, les sociologues et les linguistes.

Dans Ce dernier chapitre, nous avons essayé de répondre à la problématique qui avait déclenché notre étude, soit en affirmant les hypothèses supposées dans l'introduction ou en les infirmant, tout en s'appuyant sur les éléments théoriques abordés dans la première partie de ce travail. Notre objectif est de mettre abordable la théorie de l'analyse argumentative en général et l'analyse de l'argumentation par autorité en particulier.

Conclusion

Notre recherche qui s'intéressait à l'analyse de discours doxique de visée argumentative, notamment l'analyse de ce que l'on appelle « *l'argument d'autorité* », avait pour but d'analyser le discours de Malek BENNABI dans son livre « *les conditions de la renaissance* » d'où nous avons sélectionné notre corpus sur la base de l'argumentation par autorité, c'est-à-dire, sélectionner les passages où l'auteur a eu recours à une source autoritaire dans l'intention d'amener son lecteur à s'adapter à son discours, autrement dit, de changer sa vision du monde ou de lui faire adhérer la sienne.

Vu que Malek BENNABI dans son livre s'adresse à public, ou à un lecteur musulman et algérien en premier lieu, il a choisi de s'appuyer sur une autorité religieuse qui est marquée par sa force argumentative que le lecteur ou l'allocutaire peut accepter sans avoir des réclamations, des jugements ou même des doutes ou des soupçons sur la crédibilité de ce genre d'autorité. Nous nous étions toujours intéressés par l'analyse du discours, plus particulièrement le discours argumentatif. Après avoir lu « *les conditions de la renaissance* », nous avons constaté le recours fréquent de l'auteur aux sources autoritaires. Cela nous a poussé de se poser une série de questions qui ont enfin mené vers la problématique principale que nous avons lancée dans l'introduction. A la suite de cette problématique, nous avons proposé des réponses provisoires à cette dernière.

Dans le but de répondre à la problématique de recherche, nous avons essayé d'appliquer les théories de la première partie de ce mémoire qui se résume dans les deux premiers chapitres.

Dans le premier chapitre théorique nous avons abordé la notion de « *discours* », tout en la définissant selon des points de vue différentes, en rhétorique, en linguistique et. Ainsi, nous avons mis en avant, les différentes structures du discours (discours direct, indirect et indirect libre). Comme nous avons parlé des genres de discours [doxique (religieux), politique et social]. Après cela, nous avons entamé la théorie de l'analyse du discours comme une science pluridisciplinaire qui fait réunir plusieurs approches, mais ce que nous a intéressé dans cette étude, c'est bien la théorie de l'argumentation qui faisait l'objet d'intérêt du deuxième chapitre.

Dans le deuxième chapitre théorique, nous avons opté pour la présentation et l'explication de la théorie de l'argumentation en donnant les concepts de base de cette dernière. Nous nous étions intéressés particulièrement à l'argument d'autorité dont nous avons parlé de manière détaillée de sa structure à ses effets.

La deuxième partie qui était la partie pratique dont le premier chapitre s'occupe de la présentation du corpus, du locuteur, et le public sur lequel vise ce dernier d'agir, ainsi, nous avons mis en valeur les causes qui nous ont poussé de choisir ce corpus.

Le dernier chapitre était la mise en pratique de la théorie de l'argumentation par autorité sur notre corpus. D'après l'analyse que nous avons faite, nous avons pu dégager les résultats suivant :

Le discours de Malek BENABI est un doxique basé sur l'argument d'autorité comme stratégie argumentative. Son discours est marqué par une langue un peu plus particulière qui se caractérise par la simplicité et l'ambiguïté à la fois. D'ailleurs, il n'a pas choisi la structure logique simple de l'argument d'autorité, mais une structure atypique qui a donné force à son argumentation.

Cela nous permet de confirmer les hypothèses proposées dans l'introduction générale de ce mémoire, le rôle de l'argument d'autorité dans le discours de Malek BENNABI sert à donner une légitimation à son argumentation, qui pousse l'allocataire à adhérer ce qu'il lui propose sans qu'il ait des doutes sur sa crédibilité.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que l'argument d'autorité est une stratégie argumentative marqué par la force et la légitimation.

Références bibliographiques

Référence bibliographiques :

Ouvrages :

AMOSSY, R., (2012). *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, pp.245.

BRETON.P, (2003), *L'argumentation dans la communication*, Editions la découverte, Paris, pp. 119.

MAINGUENEAU.D, (2014), *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand colin, pp.

KORKUT.E, ONURSALI, (2009), *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*, L'HARMATTAN, Paris, pp.260.

PLANTIN.C, (2006), *L'argumentation*, Seuil, Paris, pp.94.

VAN REAMDONK. D, (2000), *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Breal, pp.224.

Dictionnaires :

CHARAUDEAU.P, MAINGUENEAU.D, (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Editions du seuil, paris, pp. 661.

Dictionnaire Larousse, version électronique 2019.

DUBOIS.J et al, (2002), *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, pp. 514.

DUCROT.O, TZVETAN, T, (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Edition du seuil, Paris, pp.468.

Sites web :

https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1988_num_79_1_4750 consulté le 30/08/2021 à 11:43

<https://journals.openedition.org/pratiques/8721> consulté le 11 /10/2021 à 17:35 .

https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1982_num_26_1_978 Chapitre 3: le public visé, le contexte L'argumentation d'autorité 31 aout 2021 à 17:58.

<https://www.pasteur.dz/fr/dz/292-pr-bouzhoub-aucune-etude-scientifique-n-affirme-que-la-chaleur-detruit-le-sars-cov-2> consulté le 13/09/2021 à 05:14:26PM

www.leparisien.fr consulté le 10/10/2021 à 11:28.

Référence bibliographiques :

[://www.scopalto.com/causette/35/halte-a-l-enfumage11/09/2021à13:25](http://www.scopalto.com/causette/35/halte-a-l-enfumage11/09/2021à13:25).

Articles et revues :

Maingueneau, D. (professeur à l'université de Picardie-jules verne. Les tendances françaises en analyse du discours. Compte rendu de la conférence donnée à l'université d'Osaka le 12 novembre 1998,

ThierryHermanandSteveOswald-9783034315470TéléchargédePubFactory
à01/08/202104:29:32PMvia free access

Thèses et mémoires :

DILMI, Zouheir. *Malek Bennabi (1905-1973 É.C.) et les conditions d'une nouvelle renaissance de la société arabo-musulmane*. Mémoire du grade de maîtrise (M.A). Faculté de théologie et de sciences de religions. Montréal : Université de Montréal, 2013, 102p.

SIRADJ, Safia. *LA PRESENCE DU DISCOURS D'AUTRUI DANS LE TEXTE DE RECHERCHE : MODALITES DE L'INSERTION DU DISCOURS D'AUTRUI* Cas du mémoire de magister. Thèse de Doctorat en Sciences Du Langage. Ouargla : Université Kasdi Merbah, 2015, 199p.

ZEROUAII, Karima, *L'analyse de la visée argumentative dans le discours oral de Tariq RAMADAN, cas de la conférence de : La famille : de l'idéal à la réalité ; des étapes, des exigences, un djihad*. Mémoire de Master en Didactique de Langues-Cultures. Biskra : Université Mohamed Khider, 2016, 101p.

Annexes

Annexe 1 :

L'ETERNEL RETOUR

La loi de l'Eternel retour est le point solsticial de l'histoire.

Nietzsche

L'histoire a des retours cycliques. Elle marque, parfois, les grandes dates d'une nation et ses gloires brillantes. Il lui arrive de plonger d'autres nations dans un profond sommeil. Cette remarque prise en considération nous impose de comprendre notre situation faite de décadence et de chances de progrès et de résoudre nos problèmes sociaux en fonction cette phase dans laquelle nous nous trouvons dans le cycle de l'histoire.

Notre plus grande dérive du cheminement de l'histoire est sans doute notre ignorance de sa genèse. La plus grande erreur des élites est, peut-être, qu'elles escamotent cette considération de leurs calculs. C'est là que commence notre désastre et notre égarement.

Rien d'étonnant, les désastres de l'histoire qui égarent le peuple de sa voie ne sont pas une exception, ils sont assez fréquents. Notre histoire musulmane en compte au moins un: la bataille de Siffin qui a transformé l'ambiance de Médine chargée de piété et de motivation de progrès, en ambiance de Damas où se sont réunis les facteurs de la vie luxuriante et du ramollissement de la foi. Il ne s'agit donc pas, à un instant déterminé, de dire n'importe quoi, de faire n'importe quel pas, mais d'appropriier les sentiments, les pensées et les actes à la phase historique que l'on vit soi-même et non à celle que vit le voisin.

Les conditions de la renaissance

Dans ce domaine, tout plagiat est un suicide ou un assassinat.

Le remède de n'importe quel problème est lié aux facteurs psycho-temporels, nés d'une certaine idée qui marque la naissance le processus de l'évolution sociale, dans les limites du cycle étudié. La différence est grande entre des problèmes que nous étudions dans le cadre du cycle temporel occidental et des problèmes engendrés à l'intérieur du cycle islamique.

C'est sur un problème qui se pose en 1367 et non en 1948* que j'essaye de me pencher ici.

Je sais que cette mise au point répugne aux gens qui aiment se griser de mots séduisants et qui s'accommodent de solutions toutes faites empruntées chez le voisin.

Je ne veux pas dire toutes les raisons de cette répugnance à une mise au point pourtant nécessaire et capitale.

Le peuple algérien, répétons-le, est en 1367, c'est-à-dire au point de son cycle où toute son histoire est encore une simple virtualité.

Le fait est d'ailleurs commun à tous les peuples de l'Islam. Le problème est celui d'une civilisation à sa genèse.

Il ne se pose pas, il est vrai, mais se repose, comme jadis il y a 1367 ans, avec les mêmes conditions sociales, morales et matérielles. Celles-ci sont aggravées, il est vrai, par toutes les données de l'homme post-almohadien, c'est-à-dire par les séquelles d'une décadence.

On l'a dit en un mot: le monde musulman renaît.

Disons: le peuple algérien, en particulier, doit renaître

En a-t-il les possibilités, les moyens?

C'est la question capitale.

Le "Oui" ou le "Non" qui y répondent ne doivent pas être dus, au caprice, mais aux normes de l'histoire: les "sunnans

* Ces lignes ont été écrites en 1367 de l'Hégire, correspondant à 1948 de l'ère chrétienne.

immuables" soulignées par le Coran lui-même et traduites en langage humain grâce au génie d'Ibn Khaldoun.

Pour un peuple qui émerge du néant, comme le peuple algérien encore tout engourdi de son sommeil archiséculaire, il s'agit de savoir d'abord s'il dispose du levier nécessaire pour soulever son destin.

Le Coran a formulé un principe biohistorique qu'il faudrait considérer de près, non pas à la lumière de la foi, mais à celle de la raison: *"Dieu ne change rien à l'état d'un peuple que celui-ci n'ait, auparavant transformé son âme."*

Si cela était historiquement vrai, on pourrait répondre "Oui" à la question posée, à condition, toutefois, que le peuple algérien soit capable d'utiliser le levier de son destin: son âme. Il y a donc deux conditions à vérifier: s'assurer que le "principe coranique" est historiquement vrai et que son application au problème algérien demeure possible.

Annexe 2 :

Examen de la deuxième condition

POSSIBILITE DE L'APPLICATION DU PRINCIPE CORANIQUE ACTUELLEMENT

La plus grande chose qui ait influencé ma vie est un conseil que j'ai entendu de mon père: "Mon fils, lis le Coran comme s'il avait été révélé pour toi."
Iqbal

Ainsi donc pour réaliser la synthèse nécessaire comme solution du problème algérien, synthèse de l'Homme, du Sol, et du Temps, il faut le catalyseur d'une religion qui transforme l'âme musulmane, c'est-à-dire, selon le mot de Keyserling, lui donne le "principe du sens"

Cette condition est-elle réalisable dans la situation actuelle des peuples musulmans?

Il faudrait ignorer l'Islam et, d'une manière générale, le sens cosmique de la religion pour hésiter à répondre par l'affirmative.

L'efficacité biohistorique d'une religion est permanente et ne constitue pas une propriété exceptionnelle particulière à son avènement chronologique.

Son avènement psychologique – le seul qui marque l'histoire comme on l'a vu dans le cas de l'Europe, où la "civilisation chrétienne" est née plus de 1000 ans après l'avènement de l'idée chrétienne – peut se renouveler et même se perpétuer, si l'on ne s'écartait pas des conditions compatibles avec sa loi.

Les conditions de la renaissance

C'est, d'ailleurs, sous ce rapport, que les Oulémas ont vu plus juste que les politiciens en prêchant l'islamisme, c'est-à-dire le nouveau baptême de l'âme musulmane à la source de la foi.

Malheureusement, les Oulémas se sont eux-mêmes écartés un instant de la bonne voie pour suivre les hommes politiques.

Il était temps qu'ils y reviennent avec la certitude qu'il n'y a aucune voie pour le salut.

Il faut recommencer le baptême interrompu en 1936 et préparer la génération qui vient à porter une civilisation dans ses entrailles et à savoir l'enfanter.

Que chacun, dans son domaine, soit capable de cet accouchement qui doit se faire, comme tous les autres, dans la douleur.

Il faut surmonter cette douleur, et seule une religion le permet en insufflant à chacun "la volonté" d'une civilisation, comme jadis au bédouin, qui suivait les premiers pas de Mohamed dans le dénuement d'un désert.

C'est avec cette volonté que le musulman sentira, malgré son dénuement actuel, sa richesse permanente qu'il ne sait pas encore utiliser.

Annexe 3 :

ORIENTATION DU TRAVAIL

"Nul n'a mangé meilleure nourriture que celle mangée grâce à son labeur. Daoud, le prophète de Dieu mangeait grâce à son travail"

Rapporté par El-Boukhari.

Il semble quelque peu paradoxal de parler de l'orientation de quelque chose qui n'existe pas.

La silhouette du chômeur algérien, qui passe sa journée à suivre inconsciemment la fuite inutile du temps, devient un inquiétant point d'interrogation sous le titre de ce chapitre.

Cependant, n'avons-nous pas parlé déjà d'une orientation de la culture? Y-a-t-il une culture en Algérie?

Mais un point d'interrogation ne barre le chemin que pour ceux qui considèrent les choses dans un "état" et non dans un "devenir".

Il barre ainsi le chemin aux aveugles, qui ne le voient pas du tout et qui butent, ainsi, sur les écueils qu'ils ne s'attendent pas à rencontrer.

Or, le travail est la source même du devenir des choses sur le plan social.

Mais le travail n'est pas une donnée permanente comme l'Homme, le Sol et le Temps.

Il se crée avec les trois données permanentes et non par des discours.

Les conditions de la renaissance

Lorsque les premiers musulmans édifièrent la première mosquée à Médine, c'était leur premier chantier de travail, le chantier, cependant, d'où devait surgir une civilisation.

Considérée à son époque et dans son état matériel, ce premier chantier nous eût fait sourire. Mais n'est-ce pas là qu'apprirent le travail les bâtisseurs de l'empire musulman?

N'est-ce pas là qu'ils mirent la main, pour la première fois, à la barre de l'histoire?

Dans une société qui commence, c'est le côté éducatif, et non le côté lucratif, qu'il importe de considérer dans le travail.

D'une manière générale, l'orientation du travail, c'est la marche de l'effort collectif dans un même sens.

C'est l'effort du mendiant, du berger, de l'artisan, du commerçant, de l'étudiant, du âlem, de la femme, de l'intellectuel et du laboureur, pour apporter effectivement, chaque jour, une nouvelle pierre à l'édifice.

On peut donner trois lettres de l'alphabet comme on peut les recevoir; on peut donner un conseil de propreté, d'esthétique sans se fâcher d'être incompris; on peut prêcher l'exemple en plantant ici un arbre quand on le peut; on peut aller aider quelqu'un, ou faire quelque chose quand on n'a "rien à faire".

On travaille chaque fois que l'on donne ou que l'on reçoit efficacement pour l'histoire.

L'orientation du travail, c'est la synthèse de tous ces efforts pour transformer l'homme et créer son nouveau milieu. C'est dans ce milieu que le travail reçoit son autre signification: le gagne-pain de chacun.

En effet, c'est par son orientation systématique que le travail doit devenir la condition générale d'abord et le moyen particulier, ensuite, pour gagner sa vie.

Car cette orientation, allant de pair avec celle de la culture et celle du capital, ouvrira de nouveaux chantiers de travail aux bras et aux cerveaux.

Avec les techniciens, les arts et les métiers qui auront été fixés dans le pays, les conditions de vie de l'individu deviendront fatalement normales.

Elles ne peuvent le devenir autrement.

Car, à mesure que la triple orientation de l'homme avancera, le milieu changera d'une façon fatale, se perfectionnant et se mettant constamment à un niveau plus élevé. D'autre part, toute l'œuvre de l'homme est sortie de sa main qui a enfanté aussi sa pensée en préparant son berceau, son cadre, l'ambiance propice à son évolution. Il faut honorer la main qui tient la lime ou le rabot, c'est d'elle que surgira le miracle qu'on attend.

Déjà, le miracle est né, là où la main a bougé, pris un instrument ou remué le sol.

A Laghouat, par exemple, la main d'un jeune menuisier a créé une industrie en voie d'extension et une société d'art musical.

Ce jeune menuisier s'est mis, voilà quatre ou cinq ans, à fabriquer des luths et il a intéressé à son art d'autres jeunes.

Ce fut un tâtonnement, puis un embryon, puis c'est, maintenant, une petite industrie et une société de musique qui marquent une étape dans l'histoire de ce pays.

Dans chaque ville, dans chaque village, un pareil miracle peut se produire dans un domaine ou dans l'autre, dès que la main aura bougé.

L'orientation de la culture, avec l'orientation du travail feront, sans aucun doute, aux enfants en haillons et aux hommes qui chôment leur place dans la société, dans le bien-être et la dignité.

Annexe 4 :

LE PROBLEME DE LA FEMME

Le problème de la femme participe naturellement à celui de l'homme, mais il a son aspect propre. Il faut d'abord débarrasser la question de lieux communs dont l'a encombrée un féminisme sentimental ou démagogique, tant en Orient qu'en Occident.

La femme n'est ni "supérieure" ni "inférieure", ni "égale" à l'homme. C'est l'autre aspect de l'homme: son envers ou son endroit selon les cas. Toute appréciation quantitative en la matière est pure fantaisie. Elle n'exprime aucune relation nécessaire.

On pourrait en trouver l'origine dans un complexe sexuel. La libido peut expliquer bon nombre de ces terminologies "émancipatrices" de la femme, notamment dans les pays musulmans modernisés.

La femme est un pôle de l'humanité, dont l'autre est représenté par l'homme, et si l'un disparaît, l'autre perd fatalement sa signification.

Ce langage semble encore établir une sorte d'égalité quantitative entre les deux individus constitutifs de l'espèce humaine. Mais il n'y a pas d'égalité cependant entre deux éléments qui ne sont interchangeables ni dans l'ordre biologique ni dans l'ordre sociologique.

L'homme a créé des chefs-d'œuvre que le génie féminin n'aurait pu enfanter. Mais la femme a enfanté l'homme.

A vrai dire, quand on parle de la femme et de l'homme, on ne parle pas de deux choses, mais d'une seule, d'une unité dans

Les conditions de la renaissance

laquelle on n'a pas le droit de dire qu'une partie est "inférieure", "supérieure" ou "égale" à l'autre.

Une semblable comparaison supposerait non seulement la connaissance d'un dénominateur commun, qu'on pourrait au besoin nommer le "couple", mais d'un numérateur qu'on ne saurait déterminer dans le cas général.

Par conséquent, il faudrait faire justice dans notre esprit de toute la littérature féministe, afin de poser sainement ce problème.

Celui-ci ne se pose pas pour une catégorie, une classe, un sexe, mais pour la société humaine, son avenir et sa civilisation.

La femme veut jeter le voile? Elle veut fumer? Voter? Elle veut aller au cinéma ou s'instruire?

Il ne s'agit pas de poser de telles questions "pour" la femme, mais "pour" la civilisation.

On pourrait se choquer de cette manière de voir qui semble dissoudre l'unité dans le nombre. Mais il faut tenir compte que ce qui dissout le nombre, dissout fatalement l'unité, que ce qui se fait contre la civilisation, se fait fatalement contre l'individu quel qu'il soit.

La condition actuelle de la femme en Algérie est là pour en témoigner.

Par conséquent, il faut considérer sa "condition" dans l'ensemble des conditions qui commandent à une civilisation, à sa durée.

S'agit-il, en particulier, de faire de l'Algérienne la semblable de sa sœur européenne?

Cette solution a été appliquée par quelques pays qui se trouvent à la tête du modernisme musulman. Mais elle ne résout pas le problème. Tout au plus, en change-t-elle les termes: au lieu d'avoir la femme voilée et analphabète, on a la femme alphabète,

la femme qui lit le journal, vote ou fume, travaille au bureau ou à l'usine. Or, la faillite démographique des pays civilisés pose tragiquement le problème de la femme européenne.

C'est déjà un avertissement sérieux pour les imitateurs à tout crin.

Mais le problème de la femme européenne est encore plus grave. Il est grave dans l'esprit de la femme elle-même, dans sa manière de se penser, de se réaliser comme l'idéal éthique et esthétique d'une civilisation. On peut le voir dans un aspect insignifiant du comportement féminin en Europe: la mode.

La toilette est un indice certain du rôle de la femme dans une société. Le sens esthétique et éthique d'un milieu s'exprime dans la forme qu'il met à "l'éternel féminin".

En Europe, la toilette était surtout le voile de dentelle et de rubans qui enveloppait "jusqu'à la cheville" la pudeur de la femme, son mystère quand elle était la "dame", l'inspiratrice et la compagne à la fois.

Cette toilette est devenue aujourd'hui une gaine étriquée et serrée qui dessine les formes suggestives. Elle ne révèle plus le "sens" féminin, mais le "sexe" féminin. Elle affirme le sens charnel d'un milieu gagné par la hâte en tout. De même, les oripeaux de nos femmes trahissent-ils notre indolence, notre stasisme et, dans une certaine mesure, notre hypocrisie, notre pharisaïsme.

Il s'agit, ici comme là, de mettre la femme dans son rôle civilisateur, d'inspiratrice de l'esthétique et de l'éthique dans son rôle providentiel d'épouse et de mère de l'homme.

N'est-ce pas assez, ce rôle? N'est-ce pas déjà trop?

Quoi qu'il en soit, il serait peut-être souhaitable qu'un tel rôle soit davantage défini par un congrès pan-féminin statuant sur la condition de la femme et sur sa position dans les problèmes où elle risque d'être victime de l'ignorance de l'homme ou de sa propre ignorance.

Les conditions de la renaissance

En particulier, il faudrait définir ce que l'on entend par "le travail de la femme".

Nous savons que l'Européenne a été victime sur ce point, car la société qui l'a émancipée l'a jetée à l'usine, à l'atelier, au bureau en lui disant: tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. La femme européenne a perdu ainsi la notion du foyer, de la famille. Elle a gagné son pain dans la promiscuité et dans la solitude de son indépendance dans une société où elle a déclenché de grands maux et de graves maladies.

Par ailleurs, le nombre excédentaire de femmes est lui-même un grave problème qui appelle irrésistiblement une solution, tant au point de vue démographique qu'au point de vue de l'hygiène sociale.

Monogamie ou polygamie?

Prenez en considération le nombre infiniment excédentaire de femmes avec ses conséquences sociales, et répondez à la question et à toutes les autres qui intéressent la condition de la femme, et son rôle dans une civilisation.

En particulier, le statut matrimonial doit être reconsidéré, dans le chapitre du divorce.

Allons au principe fondamental.

"Ne les (les femmes) expulsez pas de leurs foyers à moins d'une faute grave établie." (Coran).

Il n'y a là rien qui accorde, "a priori", à l'homme le droit ou le pouvoir de répudier librement sa conjointe.

Au contraire, la condition non équivoque, mise au divorce – l'établissement de la faute – semble restreindre singulièrement sa liberté en cette matière.

En effet, on ne saurait concevoir "l'établissement de la faute", dans les prérogatives d'un conjoint; il serait dans ce cas, juge et partie à la fois. La restriction semble, au contraire, poser le

principe d'un arbitrage pour établir précisément la faute, et prononcer en conséquence et s'il y a lieu, l'"expulsion".*

Si cette interprétation, fondée sur la lettre et l'esprit des textes – *le licite le plus condamnable vis à vis de Dieu: c'est le divorce*, a dit Mohamed – est vraie, la formule sacramentel de l'époux qui divorce est nulle et non avenue.

Evidemment, il ne faudrait pas tomber dans le travers contraire et maintenir coûte que coûte une union impossible.

Il faudrait un juste milieu qui garantisse la femme, sans la rendre insupportable.

Enfin, il convient en sociologie de considérer les choses non seulement dans leur état, mais dans leur devenir.

La femme musulmane est en marche.

Mais où va-t-elle?

L'itinéraire et le but de son "émancipation" ne sont pas, que je sache, encore désignés, parce que notre société n'a pas que son préjugé, mais son empirisme aussi.

Sans doute, il n'est pas nécessaire de fixer, a priori, les normes strictes de cette évolution dont les témoignages concrets sont déjà sous nos yeux: la jeune fille à l'école, dans le scoutisme, la femme dans la vie publique comme travailleuse ou comme sage-femme, médecin ou professeur.

Sa "présence" me semble une de ces données essentielles.

La musulmane doit être "présente" parce que quand elle est absente c'est une autre qui joue son rôle immanquablement.

* La première est implicitement exprimée dans le commentaire, à savoir qu'il est prématuré de poser la question de la femme tant que celle de l'homme n'est pas résolue. Ce raisonnement caractérise typiquement tout l'esprit politique algérien et toutes les erreurs que nous lui devons et qu'en partie, j'ai voulu dénoncer dans ces pages. La deuxième conclusion est, en quelque sorte, la réciproque de la première, à savoir que là où le problème de l'homme est résolu, comme en Angleterre par exemple, il n'y a plus de problème de la femme.

Les conditions de la renaissance

D'abord dans le foyer: les mariages mixtes, sauf dans certains cas particuliers, n'ont pas une autre raison. Ensuite, dans la vie publique, car le ferment féminin y est nécessaire et il peut être apporté par cette "autre", si la musulmane fait défaut.*

On ne se doute pas de la place importante qu'occupe la femme européenne dans notre vie publique.

Car la femme oriente toutes les dispositions qui, dans l'inconscient de l'homme, dépendent de son empire.

Aujourd'hui, les inspirations poétiques, esthétiques et, jusqu'à un certain point, éthiques même, sont chez beaucoup de jeunes algériens sous l'empire inconscient de l'Européenne; elle trame dans leur inconscient pas mal de petits et de grands drames quotidiens.

Or, elle joue ce rôle-là, parce que la musulmane est absente de la vie algérienne.

Mais comment, dans quelles conditions, dans quel cadre éthique et esthétique, celle-ci peut-elle assumer désormais ce rôle?

Ce point d'interrogation est précisément tout le problème de l'émancipation.

Il est temps qu'il soit posé sérieusement en Algérie. Il est temps que les Oulémas, les intellectuels et les femmes elles-mêmes nous désignent la manière de préparer nos filles à devenir des épouses qu'on aime et des mères qu'on adore.

* Là-dessus, je suis d'un avis diamétralement opposé et j'en indique les raisons dans cette étude même. Au surplus, je prétends que le problème de la femme se pose aussi gravement en Algérie qu'en Angleterre ou en France quoi qu'en termes différents. En outre, je n'ai pas dit que le problème n'était pas social. J'ai voulu seulement préciser les données fondamentales par lesquelles il acquiert le caractère social, c'est-à-dire, ses données philosophiques, juridiques, éthiques et esthétiques.

